

RAPPORT D'ACTIVITÉ








www.linkedin.com/company/ceser-pdl

2018 - 2020

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT

Vous avez entre les mains le premier rapport d'activité du CESER des Pays de la Loire au terme de la mi-mandature. À sa lecture, vous aurez la vision d'ensemble à la fois du travail accompli et aussi de la diversité des sujets traités.

Comme chacune et chacun d'entre vous a pu le vivre, ces trois dernières années ont été d'une intensité très forte tant au niveau des soubresauts au sein de notre société que des mutations nécessaires à engager.

En corollaire, l'activité du CESER fut tout aussi intense comme vous le constaterez tout au long de ce rapport d'activité.

Vous pourrez découvrir dans la description de nos méthodes de travail que, loin de l'image figée d'une institution, le CESER a engagé un processus continu d'adaptation dans son organisation, lui permettant d'être en capacité, même dans des délais courts, de répondre à l'ensemble des sollicitations.

"(...) accomplir pleinement sa mission de chambre consultative au service de notre région et de nos concitoyens".

Une autre évolution notable concerne la présence accrue des conseillères et des conseillers sur les territoires, pour débattre des travaux en cours et organiser des colloques afin de présenter les rapports du CESER, avec les acteurs et les forces vives régionales.

Enfin, ce rapport décrit la composition de notre assemblée représentant la société civile organisée qui donne au CESER sa légitimité et son indépendance.

Dans le contexte d'une société bousculée qui vit une crise sanitaire inédite aux conséquences économiques, sociales, environnementales majeures, le CESER est aux avant-postes pour accomplir pleinement sa mission de chambre consultative au service de notre région et de nos concitoyens.

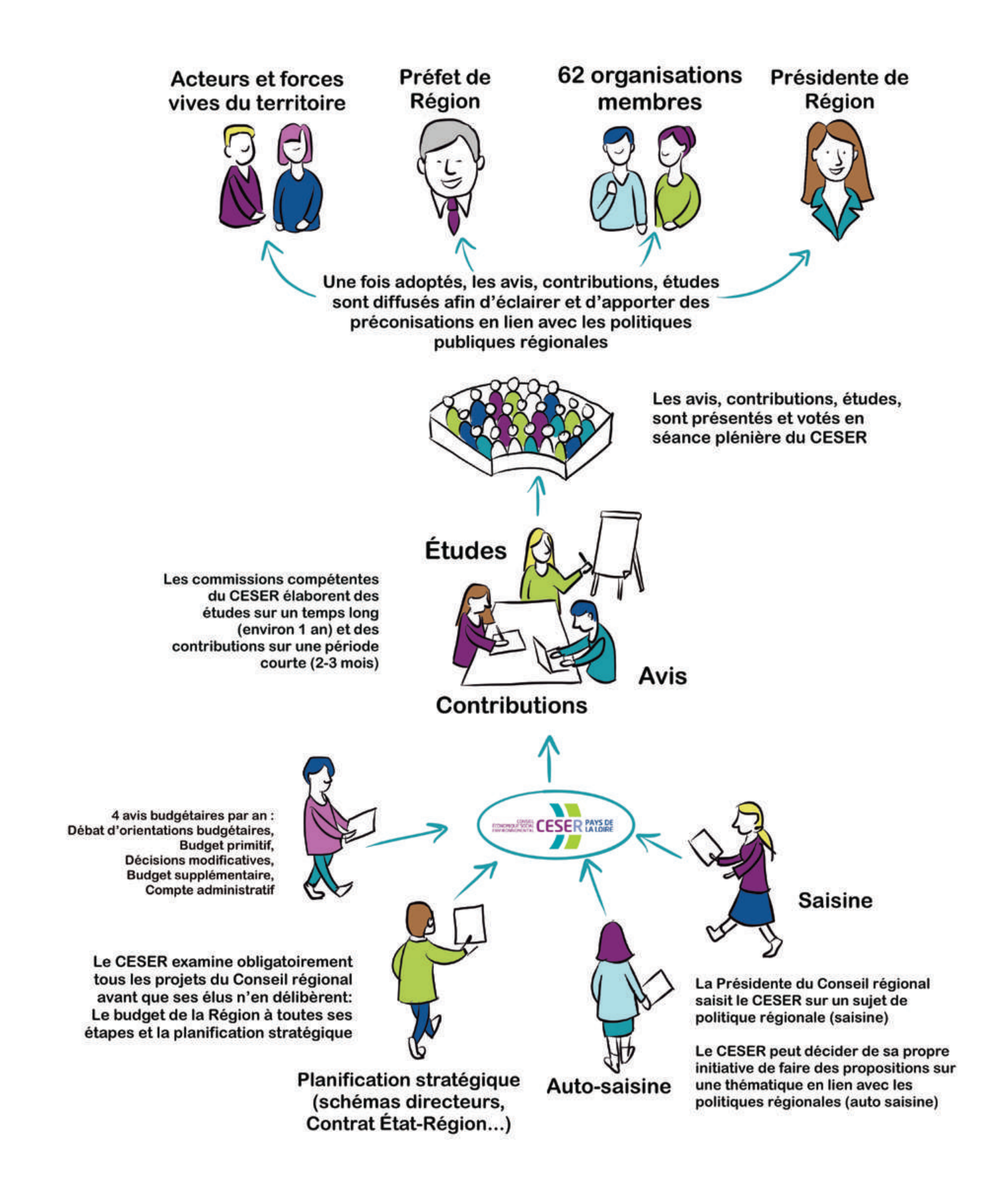
Dans l'attente de pouvoir vous rencontrer lors de l'un de nos prochains travaux, je vous souhaite une bonne lecture.

Jacques BODREAU

LE RÔLE DU CESER

Depuis la création des Régions par la Loi du 5 juillet 1972, « le Conseil régional par ses délibérations, la Présidente du Conseil régional par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, le Conseil économique social et environnemental par ses avis, concourent à l'administration de la Région ».

Le Conseil économique social et environnemental est ainsi l'assemblée consultative de la Région représentant la « société civile organisée ». « Laboratoire d'idées », il effectue des diagnostics, des analyses prospectives et avance des préconisations dans l'intérêt du développement régional.
Au-delà d'une expertise, ses travaux reflètent une prise de position partagée par la majorité des organisations qui le composent.





FEMMES – HOMMES. ENTRE INERTIES ET AVANCÉES, QUELS LEVIERS POUR UNE ÉGALITÉ RÉELLE ?

Rapporteure : Christiane Lebeau au nom de la commission Santé-Social,
ce rapport a été adopté le 18 octobre 2017 et publié en 2018.

—

CONTEXTE DE L'AUTO-SAISINE

Où en est concrètement l'égalité entre les femmes et les hommes ? Si le principe d'une égalité entre les deux sexes fait largement consensus, il se heurte encore à des freins. Certes, des avancées considérables ont eu lieu à un rythme particulièrement soutenu, notamment depuis 1968.

Mais, en matière d'égalité, le droit a davantage évolué que les mentalités. Autrement dit, la multiplicité des lois ne s'est pas complètement traduite dans les faits, car les inégalités demeurent. Face à ces barrières et ces inerties, les lois doivent-elles être plus contraignantes ? Faut-il mener des politiques de discrimination positive ? Quels moyens mettre en œuvre face à la résistance de certains préjugés ?

Le CESER des Pays de la Loire tente d'apporter des réponses aux interrogations qui se posent au sein de la société civile. Il propose surtout quelques pistes pour tendre vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

QUELQUES PRÉCONISATIONS DU CESER

› Des espaces publics asexués

Dès sa conception, l'aménagement de l'espace public doit être pensé pour en faciliter et sécuriser l'accès, ce qui nécessite d'aider les communes à acquérir de nouveaux réflexes. L'architecture des établissements scolaires et lycées sous maitrise d'ouvrage de la Région, et les structures sportives doivent également évoluer pour assurer un accès égal fille/garçon.

› Une communication sans cliché

La Région doit montrer l'exemple et s'assurer que tous ses supports de communication garantissent l'égalité femmes-hommes. D'autre part, en matière de politiques d'orientation et d'information, il conviendrait de modifier la représentation des métiers en valorisant les parcours jugés inhabituels et cesser de stéréotyper les professions.

› Se donner les moyens d'atteindre l'égalité réelle

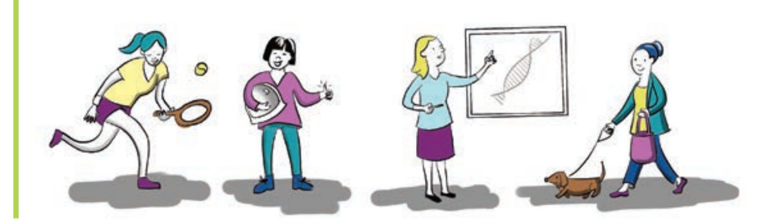
Les freins à l'égalité réelle entre filles/garçons et femmes/hommes sont plutôt liés à des représentations ou des tabous, voire des interdits. Il est certes de la responsabilité des femmes de faire valoir leurs droits et de rivaliser avec les hommes pour décrocher les mêmes responsabilités. Cependant, la vigilance reste de mise car à vouloir fixer trop de règles en faveur de la parité, se profile le risque de "substituer un pouvoir matriarcal au pouvoir patriarcal préexistant", comme le soulignent les responsables d'un syndicat étudiant.

› Favoriser l'égalité des chances

Le CESER préconise à la Région d'inciter les intercommunalités à engager des réflexions sur la question de la garde des enfants et les soutenir pour créer des crèches et /ou des maisons d'assistants maternels. Par ailleurs, le CESER suggère d'instaurer des critères relatifs aux comportements sociétaux que les associations, les entreprises et les grands réseaux régionaux devront obligatoirement respecter pour accéder aux consultations de la Région et bénéficier de ses aides.

OBJECTIF

Présenter une vision exhaustive de la situation des femmes et des jeunes filles en Pays de la Loire, dans la société et dans leur contexte familial, scolaire, professionnel, sportif, politique...



MÉTHODE DE TRAVAIL ET DÉMARCHE

Témoignages de personnalités et de structures dont :

- **Table ronde « Femmes élues »**
- **Table ronde « Monde du travail »**
- **Une cinquantaine d'auditions** dont : Foyer des jeunes travailleurs d'Évron, associations CIDFF, UNEF de Loire-Atlantique, Planning familial de la Sarthe, CESER de Bretagne, CNAM des Pays de la Loire...



Cycle de conférences en janvier et février 2020 à Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Laval



PROPOSITIONS POUR UN CONTRAT D'AVENIR ENTRE LES PAYS DE LA LOIRE ET L'ÉTAT

VOLET MOBILITÉS ET ÉNERGIE

Co-rapporteurs : Yvic Kergroac'h et Patrice Pollono au nom de *la commission Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Énergie*, contribution votée le 20 mars 2018.

CONTEXTE DE LA SAISINE

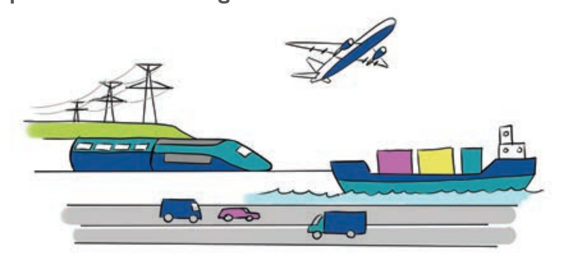
L'abandon du transfert de l'aéroport Nantes-Atlantique à Notre-Dame-des-Landes, le 17 janvier 2018, a renforcé la nécessité de mettre en œuvre rapidement un certain nombre de projets d'infrastructures, depuis longtemps « en souffrance », et que le CESER a soutenu depuis plusieurs années.
Dans la perspective d'un « contrat d'avenir » entre l'Etat et la Région, le CESER a identifié et argumenté à travers cette contribution synthétique, les principales priorités que devaient intégrer ce contrat sur les volets infrastructures.

PARMI LES PRÉCONISATIONS DU CESER

- Adapter l'aéroport Nantes Atlantique : piste, aérogare, accès, travaux d'insonorisation pour les riverains...
- Aménagements routiers : grand contournement de Nantes, franchissement de la Loire en aval du pont de Cheviré, axes d'intérêt régional...
- Aménagements ferroviaires : barreau sud pour l'interconnexion des lignes TGV en évitant Paris, Voie Ferrée Centre Europe Atlantique, axes Nantes-Paris, Nantes-Rennes (projet LNOBPL), Nantes-Bordeaux, Caen-Le Mans-Tours...
- Dynamique portuaire : revoir la gouvernance du Grand Port Maritime...
- Conforter la politique énergétique de la Région.

OBJECTIF

Identifier les priorités en termes d'infrastructures de déplacement et d'énergie



MÉTHODE DE TRAVAIL

Lecture et analyse de plus de 40 dossiers dont :

- Syndicat mixte aéroportuaire
- Rapport Duron (Conseil d'Orientation des Infrastructures)
- Rapport Spinetta
- Rapport de la mission de médiation « Aéroport du Grand Ouest »
- Parlement des territoires des Pays de la Loire
- Rapports précédents du CESER des Pays de la Loire...



QUEL AVENIR POUR LA CENTRALE DE CORDEMAIS ?

CONTRIBUTION AU DÉBAT PUBLIC

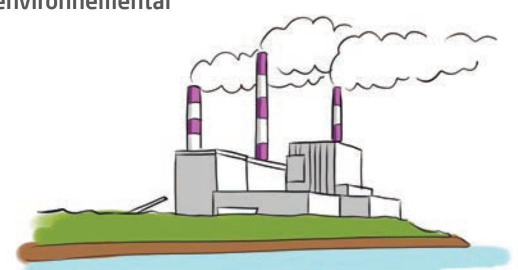
Rapporteur : Gwenaël Plagne au nom de *la commission Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Énergie*, contribution votée le 18 décembre 2018.

CONTEXTE DE L'AUTO-SAISINE

Le Président de la République a confirmé, le 27 novembre 2018, la fermeture des quatre dernières centrales à charbon françaises d'ici 2022 dont celle de Cordemais en Pays de la Loire. C'est la raison pour laquelle le CESER a souhaité examiner les conséquences environnementales, économiques, sociales et l'impact sur l'approvisionnement électrique, d'une fermeture ainsi que les alternatives possibles, particulièrement le projet de conversion ECOCOMBUST de la centrale à la biomasse.

OBJECTIF

Interroger le modèle économique et son impact environnemental



QUELQUES PRÉCONISATIONS DU CESER

Le CESER a considéré que le projet ECOCOMBUST (combustible alternatif au charbon, fabriqué localement à partir de biomasse végétale) constituait une alternative crédible à la fermeture de la centrale. Ses points faibles plaidaient pour des améliorations du projet et non pour son abandon :

- Elaboration du plan d'approvisionnement de la biomasse en lien avec la filière, et d'une étude logistique pour identifier les meilleurs moyens d'acheminer la ressource du point de vue écologique et économique.
- Financement d'une étude spécifique sur l'empreinte carbone globale du projet.
- Approfondissement des études sur les projets complémentaires à la conversion biomasse : développement d'un réseau de chaleur et projet de stockage et de valorisation du CO2 (CAMELEON).

MÉTHODE DE TRAVAIL

Auditions notamment de :

- EDF Pays de la Loire, Unité de production de Cordemais-Le Havre
- Grand Port Maritime de Nantes
- Association Virage énergie Climat Pays de la Loire
- Syndicat de salariés de la centrale de Cordemais...



GRAND DÉBAT NATIONAL : POUR FAIRE NATION, AGIR AVEC LES TERRITOIRES, LES 29 PROPOSITIONS DU CESER

Rapporteur général Coopérations interrégionales : Paul Cloutour au nom du CESER, contribution votée le 8 mars 2019.

—

CONTEXTE DE L'AUTO-SAISINE PAR L'ENSEMBLE DES CESER MÉTROPOLITAINS ET ULTRAMARINS

En décembre 2018, face à une grave crise sociale qui a pris des formes inédites, le gouvernement a ouvert et organisé un Grand Débat National. Le CESER des Pays de la Loire avait souligné depuis de nombreuses années dans plusieurs rapports la réalité de la fracture territoriale. Conscient des enjeux et sollicité par le Premier ministre, les CESER, sous la coordination de l'association CESER DE FRANCE, ont décidé de produire une contribution qui portait prioritairement sur les quatre thèmes proposés par le gouvernement, mais qui élargissait ses réflexions à deux autres sujets essentiels, l'éducation et l'équilibre des territoires.

QUELQUES PRÉCONISATIONS DU CESER

Fiscalité locale, 5 propositions dont :

- Organiser des Etats généraux de la fiscalité locale.
- Simplifier et clarifier la fiscalité locale.

Transition énergétique, 16 propositions dont :

- Lancer un grand plan régional d'économies d'énergies dans les logements et les bâtiments.
- Développer et favoriser l'attractivité des transports collectifs en particulier dans les zones rurales et périurbaines.
- Protéger les milieux naturels et les espèces.
- Promouvoir et encourager la Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'entreprise.
- Promouvoir les aides publiques à l'environnement.

Organisation de l'Etat, des territoires et des services publics, 3 propositions dont :

- Réhumaniser la relation aux services publics pour optimiser les dispositifs d'aide aux financements.
- Revisiter et réorganiser les points d'appui institutionnels et économiques dans le secteur rural, avec l'EPCI* comme interlocuteur privilégié.

Citoyenneté, démocratie et éducation, 5 propositions dont :

- Inscrire une Loi cadre de l'éducation permanente et de la vie associative.
- Favoriser la compréhension du modèle républicain par les jeunes.
- Adapter le projet d'établissement en diversifiant les méthodes pédagogiques permettant l'acquisition de savoirs et de compétences afin de rendre le jeune acteur et autonome.

OBJECTIF

Réinterroger notre modèle de société, et participer au mieux vivre et faire ensemble dans un esprit constructif



MÉTHODE DE TRAVAIL ET DÉMARCHE

Cette contribution s'est inscrite dans une démarche novatrice et dans un temps record de 2 mois par :

- Une étude comparative des travaux du CESER déjà réalisés ou en cours
- Un travail de réflexion interne
- Une reprise des propositions du CESER
- Une mobilisation des 7 commissions du CESER pour les étayer, les compléter et en débattre
- Une contribution de chaque commission dans son champ de compétences
- Une participation à de nombreux débats publics dans les territoires
- Plus de 30 contributions opérationnelles d'organisations membres du CESER des Pays de la Loire

Lecture et analyse notemment de :

- Revue de presse nationale et locale, sur la fiscalité locale et environnementale
- Lettre du Président de la République aux français
- Kit de promotion des débats publics sur les territoires...

**EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale*



12 mars 2019 : Présentation au CESE de la synthèse CESER DE FRANCE «Pour faire nation, agir avec les territoires» au Premier ministre, en présence de la Garde des Sceaux, du ministre des Collectivités Territoriales, du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, et des garants du "Grand Débat National".



RÉFÉRENTIEL COMMUN DE LA COMMISSION « SANTE - SOCIAL »

Rapporteure : Catherine Paris au nom de *la commission Santé-Social*, étude adoptée le 28 mars 2019.

CONTEXTE DE L'AUTO-SAISINE

Outre l'organisation et le financement des formations sanitaires et sociales, les Régions ne disposent pas de compétences obligatoires dans les domaines de la santé et du social, En revanche, elles peuvent et mènent de façon volontariste des politiques publiques à vocation sanitaire et sociale à travers l'exercice d'autres compétences partagées (aménagement du territoire, lycées, formation professionnelle...).

Aussi, les conseillères et conseillers de la commission « Santé -Social » ont cherché à développer un regard transversal sur les diverses politiques, actions et budgets régionaux en recherchant les éléments favorables à la cohésion sociale et à la santé.

Dans cet objectif, ils se sont dotés d'un Référentiel commun, établi à partir des fondamentaux des politiques sanitaires et sociales, qui formalise l'intervention de la commission et définit les différentes problématiques qui pourraient faire l'objet d'études futures.

OBJECTIF

Établir un panorama des champs d'interventions possibles et envisageables



MÉTHODE DE TRAVAIL

Lecture et analyse d'une trentaine de rapports dont :

- Pays de la Loire 2040 : quelle qualité du cadre de vie ?
- CESE : La stratégie d'investissement social
- CESER de la Normandie : L'inclusion dans la société des jeunes de 2 à 18 ans en situation de handicap...



MA RÉGION 2050 L'AVENIR SE CONSTRUIT AUJOURD'HUI

Rapporteur général *Plan, schémas, Territoires* : Antoine Charlot
au nom du groupe transversal Ma Région 2050, contribution adoptée le 18 juin 2019.

CONTEXTE DE LA SAISINE

La Région des Pays de la Loire portée par l'augmentation naturelle de sa population et consciente des "révolutions" écologiques, démocratiques et numériques aura nécessairement changé de visage en 2050. Pour le CESER, elle ne devra pas moins en rester un espace partagé de cohésion sociale, qui devra répondre en premier lieu aux besoins fondamentaux de ses habitants.

Face à ces défis à relever pour préparer l'avenir, le CESER a dressé les grandes lignes d'un projet ambitieux pour le territoire axé sur 4 défis et 27 grandes thématiques.

QUELQUES PRÉCONISATIONS DU CESER

- **Une région plus durable** par notamment la neutralité carbone dans le secteur du bâtiment et l'affranchissement des énergies fossiles.
- **Une région plus inclusive** en aidant spécifiquement les jeunes à s'approprier le futur grâce à un programme d'accompagnement initié par la Région, et en adaptant les compétences aux évolutions de la société.
- **Une région plus attractive** en créant, par exemple, les conditions favorables au développement de l'économie de proximité, et en promouvant une agriculture et une alimentation de qualité.
- **Une région plus ouverte** en renforçant particulièrement la collaboration entre les territoires et en développant des contrats de réciprocité. En outre, le CESER a plaidé pour un renforcement des coopérations interrégionales, et une amélioration de l'interconnexion du territoire. En effet, la desserte du territoire constitue l'un des éléments fondamentaux de l'attractivité des Pays de la Loire.

OBJECTIF

Identifier et prendre en compte les signaux faibles comme autant de symptômes illustratifs d'une transformation profonde de la société, dans sa manière de penser, de vivre, de consommer ou de travailler.

Pour in fine définir des scénarios désirables qui donneront lieu à de véritables histoires.



MÉTHODE DE TRAVAIL

Cette contribution résulte notemment de :

- Un appui sur les signaux faibles
- Une synthèse des études préalables à vision prospective du CESER
- Une analyse comparative des démarches prospectives menées par les autres CESER et Régions de France...



L'EAU : CONDITION DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
CONTRIBUTION INSCRITE DANS LE CADRE DE LA SAISINE "SRADDET ET MA RÉGION 2050"

Rapporteure : Marie Mezière-Fortin au nom de *la commission Aménagement du territoire – Cadre de vie*, contribution adoptée le 18 juin 2019.

CONTEXTE DE LA SAISINE

En Pays de la Loire, la dégradation de la qualité de l'eau est constante. L'état des lieux de 2019 indiquait que 11% seulement des masses d'eau étaient en bon état.

Aussi, le CESER a préconisé en premier lieu d'améliorer la gouvernance de l'eau, dont l'organisation n'est pas suffisamment efficace. Puis, pour faire face aux évolutions climatiques et démographiques, d'adapter la gestion de la ressource. L'enjeu étant d'éviter les conflits d'usages, notamment entre l'alimentation en eau potable et l'irrigation à des fins agricoles, et de s'interroger sur le stockage de l'eau hivernal.

PARMI LES PRÉCONISATIONS DU CESER

› Conforter une gestion par bassin versant

Pour le CESER, le SRADDET* doit encourager les projets de territoire et les initiatives visant à améliorer la fonctionnalité des milieux et rétablir les continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités des territoires et leur évolution. Le rôle des commissions locales de l'eau (CLE) doit être central et l'échelon de base se situe sur le plan territorial.

› Une évolution récente de la gouvernance

Le CESER a estimé que le SRADDET devrait encourager les EPCI* à confier la GEMAPI* à des structures de bassin. A minima, les CLE devraient être associées à cette compétence et accompagner les EPCI qui disposent de cette attribution.

OBJECTIF

Dresser un état des lieux des causes de dégradation de la qualité de l'eau et répondre au défi du SRADDET dans le domaine de l'eau.

MÉTHODE DE TRAVAIL ET DÉMARCHE

Auditions :

- › Rencontre sur les territoires des élus des commissions locales de l'eau en Mayenne, Vendée, Maine-et-Loire
- › Experts institutionnels dont : Agence de l'Eau, DREAL, syndicat d'eau

Lecture et analyse de rapports et de sites internet dont :

- › La Gazette des communes : eau et assainissement
- › www.eau-france.fr : Gouvernance de l'eau en France

**SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.*
**EPCI : établissement public de coopération intercommunale.*
**GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.*



NANTES-ATLANTIQUE : QUEL AÉROPORT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DU GRAND OUEST ?
CONTRIBUTION À LA CONSULTATION PUBLIQUE

Rapporteur : Patrice Pollono au nom du groupe de travail transversal Nantes-Atlantique, contribution adoptée le 18 juin 2019.

CONTEXTE DE L'AUTO-SAISINE

Le 17 janvier 2018, le gouvernement annonçait l'abandon du transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique à Notre-Dame-des-Landes malgré plus de 40 ans d'études et d'analyses et 179 décisions de justice favorables. Le CESER avait rappelé à de multiples reprises son soutien à cette infrastructure. Il a d'ailleurs été sollicité par les garantes du débat public (CNDP) pour participer à la consultation, sous forme d'un cahier d'acteur dans lequel il préconise des solutions de réaménagement à court, moyen et long terme.

QUELQUES PRÉCONISATIONS DU CESER

- › **Diminuer et compenser les nuisances sonores subies par les habitants :** financement par l'Etat de 100% des travaux nécessaires ainsi que le transfert des équipements structurants de Saint-Aignan de Grand lieu, et limitation des vols de nuit.
- › **Réaliser en urgence les aménagements nécessaires pour un aéroport performant :** travaux de sécurité, accès par transports en commun, parkings voitures en silos.
- › **Prévoir des travaux d'ampleur dès maintenant** pour disposer d'un aéroport attractif correspondant aux enjeux de développement économique
- › **Définir une stratégie** en matière de transport aérien sur Nantes-Atlantique.

OBJECTIF

Déterminer une vision commune des représentants de la société civile organisée

MÉTHODE DE TRAVAIL

Auditions notamment :

du Collectif des Citoyens Exposés au Trafic Aérien, France Nature Environnement Pays de la Loire, Maire de Saint-Aignan de Grand-Lieu, Réserve du lac de Grand-Lieu, Président de la CCI de Nantes-Saint-Nazaire, Aéroports du Grand Ouest...



Session plénière du 18 juin 2019 : présentation du cahier d'acteur à Mme Brigitte Fargevieille, co-garante du débat public.



CO-CONSTRUIRE LA GOUVERNANCE DU SPORT EN PAYS DE LA LOIRE

Co-rapporteurs : Didier Hude et Eric Girardeau au nom de l*a commission Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative*, contribution adoptée le 18 juin 2019.

CONTEXTE DE L'AUTO-SAISINE

Le gouvernement et le mouvement olympique et sportif ont initié une démarche d'élaboration d'un nouveau schéma de gouvernance du sport en France : le rôle de l'Etat a été totalement revu, celui du mouvement sportif renforcé, la place des collectivités reconnue et celle du monde de l'entreprise plus affirmée. La contribution du CESER a souligné des points de vigilance, en particulier dans la gouvernance territoriale du sport pour laquelle elle a fait des propositions concrètes.

QUELQUES PRÉCONISATIONS DU CESER

La nouvelle gouvernance du sport prévoyait à l'échelon régional l'installation :

> **D'un Parlement du sport** pour assurer la concertation des différents acteurs du territoire. Sur ce point, le CESER a estimé qu'une assise statuaire devrait en prévoir les principes afin de garantir des structurations harmonisées au plan national et cohérentes avec l'Agence nationale du sport.

> **D'une Conférence des financeurs,** pour laquelle le CESER a proposé qu'elle soit en cohérence avec le Parlement du sport. En outre, le CESER a plaidé pour une représentation, en son sein, des adhérents des clubs sportifs et du mouvement sportif.

OBJECTIF

Esquisser des déclinaisons territoriales du nouveau schéma de gouvernance du sport et de l'Agence nationale du sport



MÉTHODE DE TRAVAIL

Auditions des acteurs du monde sportif et élus locaux dont :

- Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive des Pays de la Loire
- Conseiller technique et pédagogique supérieur sport, INSEE Pays de la Loire
- Communauté de communes du Pays de Château-Gontier...

Lecture et analyse d'une quinzaine de dossiers et sites internet dont :

- Rapport Nouvelle gouvernance du sport
- Convention constitutive du GIP « Agence nationale du Sport »
- Lettre de la Ministre aux agents du Ministère des Sports...



Présentation de la contribution et débat avec les étudiants du STAPS à Nantes

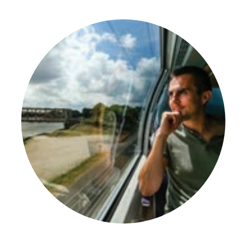


SCHÉMA RÉGIONAL DES MOBILITÉS TRANSFORMER LES MOBILITÉS EN PAYS DE LA LOIRE

Rapporteur : Patrice Pollono au nom de *la commission Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Énergie*, contribution votée le 15 octobre 2019.

CONTEXTE DE LA SAISINE

La Région est responsable de l'exploitation du TER, des transports scolaires et interurbains. Demain, la loi d'orientation sur les mobilités permettra aux intercommunalités d'exercer la compétence transport et la Région deviendra chef de file des mobilités. Dans la perspective de l'adoption par la Région de son schéma régional des mobilités, le CESER a dressé un état des lieux des déplacements, pointé les grands défis des prochaines années et proposé plus de 50 mesures concrètes pour y répondre.

QUELQUES PRÉCONISATIONS DU CESER

> **Mettre en place une gouvernance régionale des mobilités**

La création d'un syndicat mixte à l'échelle régionale permettrait de regrouper l'ensemble des autorités organisatrices des mobilités et d'assurer la cohérence de l'offre.

> **Répondre aux besoins de déplacements quotidiens sur tout le territoire en densifiant et hiérarchisant l'offre**

Un maillage adapté à l'ensemble des bassins de vie via une densification et une hiérarchisation de l'offre permettrait de répondre à cet objectif. L'armature du réseau serait constituée par les lignes ferroviaires et routières express à haute fréquence. Elle serait complétée par des lignes routières de proximité, un service performant de transport à la demande et un plan vélo régional.

> **Favoriser l'attractivité des transports collectifs**

Le CESER recommande la mise en place d'une tarification simple et attractive pour les transports routiers interurbains : un tarif unique de 2 € à 2,40 € pour tous les trajets de moins de 50 km, incluant la correspondance avec les réseaux de transport urbain.

OBJECTIF

Saisir au plus près les enjeux des mobilités en Pays de la Loire





MÉTHODE DE TRAVAIL ET DÉMARCHE

Une trentaine d'auditions dont le service mobilité de Mauges Communauté, la Région, Insee, Lila Presqu'île...

Lecture et analyse d'une centaine de rapports dont :

DREAL : Notes de conjoncture trimestrielles sur les transports, Agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire : L'enquête déplacements grand territoire...



COMMENT FACILITER L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ?

Rapporteur : Aldo Foschia au nom de *la commission éducation-formation tout au long de la vie – métiers de demain*, étude adoptée le 15 octobre 2019.

CONTEXTE DE L'AUTO-SAISINE

Le monde bouge, la société change, les métiers évoluent, certains apparaissent, d'autres disparaissent. Dans ce contexte mouvant, l'action de formation s'est fortement développée qu'elle soit à l'initiative de l'employeur, du salarié ou d'un bénévole. Même si le fait de se former a largement pénétré les mentalités, ce n'est pas pour autant que l'accès à une formation est devenu plus simple. La seule volonté d'accéder à un dispositif de formation ne suffit pas.

Dans ce contexte, le CESER a préconisé des mesures concrètes, précises et adaptées aux territoires des Pays de la Loire, pour lever les nombreux freins personnels, financiers, organisationnels, qui perturbent l'accès à une formation.

QUELQUES PRÉCONISATIONS DU CESER

#Humaniser l'accompagnement :

- Créer un nouveau métier : accompagnateurs de vie professionnelle qui seraient des personnes relais dans les mairies, ou autres lieux, chargées de donner un 1er niveau d'information et de guider les postulants dans leurs démarches.
- Nommer des développeurs de formation afin de favoriser l'emploi sur les territoires à travers la formation.

#Renforcer et simplifier l'accompagnement de façon à sécuriser les personnes en démarche de formation - du projet au financement :

- Désigner une personne référente sur leur dossier, et créer une application de géolocalisation de tous les points de contacts sur la région.

#S'adapter aux besoins des demandeurs de formation et lever les freins liés aux modalités organisationnelles et financières :

- Créer un « Chéquier Mobilité – Restauration – Hébergement – Modes d'accueil », délivrable sous certaines conditions (ressources, inadaptation des transports en commun, problème de garde d'enfant...).
- Rendre la formation mobile par une offre de formations délocalisée, itinérante ou éphémère.

#Valoriser la formation professionnelle

- Communiquer auprès du grand public pour montrer les impacts positifs et les passerelles possibles, à partir de cas concrets.



- *Travail en réflexion collaborative (mise en situation)*
- *Rédaction des comptes rendus de lectures ou suivi des personnes en démarche de formation, par chaque membre de la commission*
- *Ateliers croisés, suite à la lecture des parties clés de l'étude*

OBJECTIF

Expérimenter une nouvelle méthode par le suivi de 5 citoyens au parcours spécifique, témoins des difficultés au quotidien mais aussi des opportunités qui leur ont permis de mener à bien leur projet ou parcours de formation.



MÉTHODE DE TRAVAIL

Auditions

Professionnels de la formation, de l'insertion, de l'accompagnement et de bénéficiaires dont : CARIF-OREF, APEC, Fédération de la formation professionnelle, CAP emploi, Chantiers d'insertion de Loire-Atlantique, société CHARAL...

Lecture et analyse de plus de 50 rapports et sources internet dont :

Institut Montaigne : Les Français et la formation professionnelle, Bulletin de recherches emploi-formation : la formation en entreprise face aux aspirations des salariés, www.touteleurope.eu/actualite/reforme-de-la-formationprofessionnelle-et-de-l-apprentissage-que-font-les-autres-payseuropeens...

Colloque du 13 février 2020

Présentation de l'étude à plus de 100 professionnels et partenaires de l'accompagnement, de la formation professionnelle et de l'insertion.



Travail sur les préconisations de l'étude en ateliers collaboratifs, pour prioriser les actions à engager.



FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE L'INDUSTRIE EN PAYS DE LA LOIRE

ADAPTER NOTRE STRATÉGIE

Rapporteur : Laurent Manach au nom de *la commission Économie - Emploi - Recherche - Innovation*,
étude adoptée le 15 octobre 2019.

CONTEXTE DE LA SAISINE

Le dynamisme de l'industrie de production dans le domaine des transports en Pays de la Loire est définitivement le signe que la délocalisation dans les pays à bas coût n'était pas une fatalité. Toutefois, avec la globalisation et l'émergence de nouvelles formes de concurrence, les entreprises industrielles doivent faire face à de nouveaux enjeux : numérique, social, environnemental qu'il est nécessaire de maîtriser et de conjuguer afin de permettre à l'industrie ligérienne de se développer et de poursuivre l'irrigation économique du territoire.

Le CESER s'est interrogé sur les évolutions stratégiques à adopter par la Région des Pays de la Loire, pour accompagner l'industrie productive dans sa nécessaire évolution.

PRÉCONISATIONS DU CESER

Les préconisations du CESER balayaient les différentes étapes de l'élaboration d'une stratégie pour l'industrie en Pays de la Loire, de la vision à la déclinaison opérationnelle, en passant par les aspects liés à la gouvernance et au collectif.
Parmi ces préconisations :

› Une ambition réaffirmée pour une industrie diversifiée en Pays de la Loire

L'ambition industrielle de la région doit être réaffirmée afin de conforter une industrie diversifiée sur l'ensemble du territoire, par le développement d'une stratégie de différenciation forte pour affirmer sa spécificité dans les technologies de fabrication et des biens d'équipement industriel. Dans cet objectif, le CESER a proposé d'élaborer un schéma co-construit avec l'ensemble des partenaires, et de promouvoir cette stratégie en organisant, en Pays de la Loire, un événement majeur de niveau national et européen.

› Un pilotage des acteurs au service du développement de l'industrie

Pour incarner cette ambition, le CESER a plaidé pour la création d'une commission « industrie » au sein de la Région, pilotée par un(e) élu(e) de référence. Il a préconisé aussi d'initier une conférence permanente des acteurs régionaux de l'industrie en y associant les mondes économique, social, environnemental, académique, les collectivités locales et l'État.

› Une articulation efficace des dispositifs Région-Etat-Europe

Pour rendre plus lisible les dispositifs existants, le CESER a proposé la création d'un dispositif miroir de l'organisation nationale, et la promotion d'un positionnement européen en s'appuyant sur les technologies avancées de fabrication.

OBJECTIF

Analyser les enjeux actuels et à venir pour les entreprises industrielles et proposer une méthode pour y répondre durablement dans un cadre régional. Veiller à la place de l'humain dans l'industrie et dans l'usine, à ses conditions de travail et d'épanouissement, et replacer l'usine et l'industrie au cœur de la société et de son économie.



MÉTHODE DE TRAVAIL

Auditions d'une vingtaine d'entreprises de toutes tailles, de tous secteurs, associations et collectivités locales sur l'ensemble des Pays de la Loire dont :
AIRBUS, THALES, Laval Eco Emploi, Fonderie Bouhyer, Universite Du Mans, LACROIX , SEPRO Robotique, Collectif Industrie Du Futur, NEOPOLIA, CCIR...

Lecture et analyse d'une trentaine de rapports et sites internet dont :

- www.ORES : Les chiffres clés de l'industrie en Pays de la Loire
- www.economie.gouv : Le pacte productif
- Institut Montaigne : Industrie du futur, prêts, partez !
- La Fabrique de l'industrie : Cultivons notre industrie
- Louis Gallois : Pacte pour la compétitivité de l'industrie française...



PLAN DE RELANCE RÉGIONAL

Rapporteur : Jacques Bodreau au nom du CESER, contribution adopté le 26 juin 2020.

CONTEXTE DE LA SAISINE

La Présidente de Région a saisi le CESER le 10 mai 2020 pour qu'il contribue à l'élaboration d'un « Plan de relance régional qui éclaire des mesures à prendre pour empêcher que la crise sanitaire ne tourne au désastre économique et social ». Les propositions des commissions ont été votées en session plénière le 24 juin et transmises à la Région en vue de l'adoption de son Plan de relance.

Le CESER a appelé la Région à un « Plan de relance » affichant une ambition forte tant sur le plan politique que budgétaire afin de donner confiance et espoir aux ligériens ; Une ambition mettant en avant le rôle stratégique de la Région et la positionnant comme coordonnateur et ensemblier des collectivités sur les plans de relance pour assurer un pilotage des mesures évitant les doublons dans les actions et la dispersion des moyens.

QUELQUES PRÉCONISATIONS DU CESER

> Les mesures financières

L'objectif pour le CESER est d'éviter « le mur de la dette » à 12 mois pour les acteurs économiques par :

- Une intervention en fonds propres
- Une intervention sous forme de subventions.

> Les mesures économiques et sociales dont :

- La relance de la commande publique et privée
- Le renforcement des circuits courts
- Le soutien aux structures d'insertion et aux entreprises adaptées pour l'aide à l'emploi des plus fragiles.

> Les mesures liées à l'accompagnement des territoires et des populations notamment :

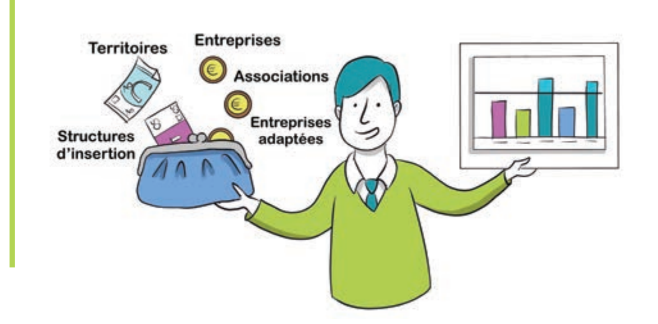
- La mise en place des cellules de reclassement par bassin d'emploi
- Le soutien aux associations d'utilité publique et/ou d'intérêt général.

> Les mesures liées à l'accélération de la transition environnementale, en particulier :

- L'adoption d'un plan ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments
- Le renforcement de la stratégie régionale de biodiversité.

OBJECTIF

Elaborer des propositions sur les actions pour lesquelles la Région pouvait intervenir rapidement et directement, et déterminer des critères et indicateurs d'évaluation



MÉTHODE DE TRAVAIL ET DÉMARCHE

Cette contribution s'est inscrite dans une démarche novatrice, dans un temps record (moins de 2 mois) et sur la base :

- Des remontées terrain des 120 conseillères et conseillers issus du monde économique, social, éducatif, environnemental, associatif, syndical ... et des 62 organisations représentées au CESER.

Un mode de travail transversal entre les 7 commissions thématiques du CESER axé sur :

- Une reprise des propositions du CESER dans ses travaux antérieurs et notamment celles concernant le Grand Débat national ;
- Une mobilisation des 120 conseillères et conseillers pour les étayer, les compléter, innover et en débattre ;
- Une contribution de chaque commission dans son champ de compétences.

Lecture et analyse

- Des plans de relance de l'Europe, de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- Des initiatives remarquables recensées sur le terrain et qui pourraient perdurer....



Session plénière du 7 juillet : présentation du Plan de relance régional par la Présidente de Région, en présence du Vice-président en charge de la commission Finances.



L'ÉNERGIE EN PAYS DE LA LOIRE
RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SUR LE TERRITOIRE LIGÉRIEN

Rapporteurs : Gwenaël Plagne et Yvic Kergroac'h au nom de *la commission Infrastructures – Déplacements – Télécommunications – Énergie*, étude votée le 7 juillet 2020.

CONTEXTE DE L'AUTO-SAISINE

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), soumis à consultation, la Région a présenté ses grands objectifs pour l'énergie et le climat à horizon 2030 et 2050. Dans cette perspective, le CESER a dressé un état des lieux de la transition énergétique en Pays de la Loire et pointé l'ensemble des enjeux environnementaux, économiques et sociaux qui doivent être pris en compte.

Le CESER suggère des pistes de réflexion sur les objectifs à moyen et long terme pour notre région et a préconisé ainsi l'adoption dans le SRADDET d'un **objectif sur l'empreinte carbone tenant compte des importations et exportations sur le territoire ligérien**. Le CESER a émis 82 propositions concrètes autour de quatre axes. Elles pouvaient être mises en œuvre immédiatement, particulièrement dans le contexte actuel de crise, pour donner un nouvel élan à la transition énergétique dans notre région.

QUELQUES PRÉCONISATIONS DU CESER

› Faire de la sobriété et de l'efficacité énergétique la priorité de l'action régionale

Ces mesures constituaient le premier levier de la transition énergétique. Pour le CESER, il convenait d'agir en premier lieu sur le niveau de consommation par des mesures fortes dans les secteurs les plus consommateurs d'énergie : logements, transports, industrie et tertiaire dont :

- Le lancement d'une offre « clé en main » pour la rénovation énergétique des logements, intégrant le tiers financement, et s'appuyant sur des guichets uniques dans chaque intercommunalité.

› Accélérer la production d'énergie renouvelable

Le CESER a préconisé des actions visant à faciliter le déploiement des énergies renouvelables ainsi que des mesures permettant de garantir l'acceptabilité des projets et leurs bénéfices pour le territoire dont :

- L'accélération de l'identification de zones propices au développement des énergies marines renouvelables en recherchant un consensus régional.

› Faire de la transition énergétique une opportunité

Le CESER a invité la Région à anticiper les mutations pour les accompagner socialement et économiquement, et à apporter un fort soutien à la recherche et à l'innovation notamment par :

- La conduite d'un exercice prospectif sur l'évolution des emplois liée à la transition énergétique et l'adaptation de l'offre de formation.

› Faire de la transition énergétique une ambition partagée

Le CESER a plaidé pour que la Région assume un pilotage régional en impliquant étroitement l'ensemble des acteurs concernés. En outre, le CESER a suggéré à la Région d'accompagner les collectivités et les porteurs de projet ; et de rendre les Ligériens acteurs de la transition en travaillant sur le changement des comportements.

OBJECTIF

Determiner une vision globale des questions énergétiques et des enjeux complexes en Pays de la Loire



MÉTHODE DE TRAVAIL

Un mixte entre analyse documentaire, auditions d'acteurs et d'experts, débats et propositions en commission.

Les personnes auditionnées ont contribué à l'étude par la qualité des points de vue exprimés, leur expertise de terrain et leur regard spécifique sur les Pays de la Loire dont : ADEME, ALISÉE, ARMOR, ATLANBOIS, ATLANSUN, Cellule économique régionale de la construction Pays de la Loire, Centrale Nantes , Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire, Chambre régionale de Commerce et d'industrie, Collège des transitions sociétales – IMT Atlantique, EDF, Centrales de Cordemais et du Havre, Éoliennes en Mer Iles d'Yeu et Noirmoutier, ENEDIS, ENERCOOP, Énergies citoyennes, ENGIE , France Energie Éolienne (FEE), GRTgaz, GRDF, Mission Hydrogène, NOVABUILD, Réseau de transport d'électricité (RTE)...

Lecture et analyse d'une centaine de rapports et de sites internet dont :

- Ministère de la transition écologique et solidaire : Programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2023
- DREAL : L'éolien et le photovoltaïque en Pays de la Loire
- BASEMIS : consommations d'énergie, production d'énergie renouvelable, émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques en Pays de la Loire
- Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C...



SCHÉMA RÉGIONAL BIOMASSE
CONTRIBUTION À LA CONSULTATION PUBLIQUE

Rapporteur : Jean-Christophe Gavallet au nom de *la commission Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Énergie*, contribution votée le 7 juillet 2020.

CONTEXTE DE L'AUTO-SAISINE

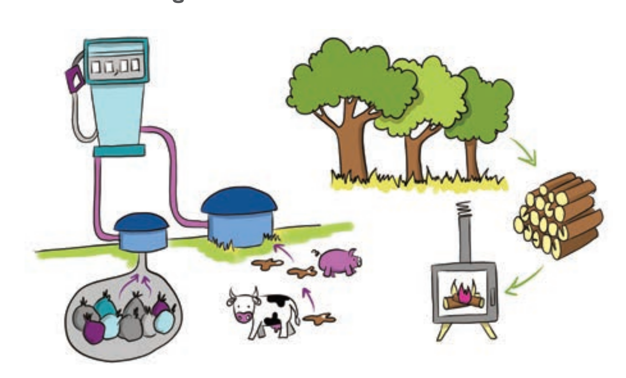
Le CESER a publié une contribution en réponse à la consultation publique lancée par la Région et l'Etat pour élaborer un « Schéma régional biomasse ». Ce document offre une vision prospective des ressources potentiellement disponibles en Pays de la Loire pour produire de l'énergie renouvelable via notamment, le bois-énergie et la méthanisation, ainsi que des mesures pour mobiliser ces ressources et développer les filières.

La valorisation énergétique de la biomasse présente un potentiel de production d'énergie renouvelable bas carbone, de développement économique et de créations d'emplois non délocalisables. Cependant, pour le CESER, elle doit respecter l'indispensable hiérarchisation des usages et être limitée afin de préserver la fertilité des sols et de ne pas empiéter sur d'autres usages à plus forte valeur ajoutée économique et environnementale tels que l'alimentation ou les matériaux.

En outre, le CESER a jugé important de soutenir la méthanisation territoriale, au plus près de la ressource, favorisant son acceptabilité, limitant son transport et permettant ainsi la complémentarité des gisements saisonniers. Enfin, la valorisation énergétique de la biomasse doit être mise en œuvre dans le respect de critères environnementaux.

OBJECTIF

Rechercher l'intérêt général



MÉTHODE DE TRAVAIL

Lecture et analyse de dossiers dont :

- Dossier de consultation publique « Schéma régional biomasse des Pays de la Loire »
- Commissariat à l'énergie atomique et carbone : le cycle carbone
- Encyclopédie de l'environnement : le carbone
- DREAL : la biomasse
- www.légifrance...



SCHÉMA ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION (ESRI)

Rapporteur général Plan, Schémas, Territoires : Antoine Charlot au nom de *la commission Économie - Emploi - Recherche - Innovation*, contribution votée le 7 juillet 2020.

CONTEXTE DE LA SAISINE

Le CESER a fait des préconisations en amont de l'élaboration du schéma ESRI 2021-2027. A cette occasion, le CESER a rappelé que l'impact de la recherche et de l'enseignement supérieur ne doit pas se limiter aux besoins des entreprises, les établissements ayant un rôle sociétal à jouer. Ce rôle se joue sur l'ensemble des domaines, depuis les sciences de la matière et du vivant jusqu'aux sciences humaines et sociales, de la recherche fondamentale à la recherche appliquée, de l'innovation technologique aux innovations non technologiques.

QUELQUES PRÉCONISATIONS DU CESER

> Anticiper et accompagner les mutations

Le CESER propose notamment de donner toute leur place aux sciences humaines et sociales comme disciplines incontournables afin d'anticiper les mutations et les transitions à venir. Il invite par ailleurs à organiser des passerelles entre les disciplines sur la base de programmes et d'appels à projets favorisant leurs complémentarités et leurs coopérations.

> Développer une stratégie de campus en réseau

Cette stratégie passe, par exemple, par la réalisation d'une cartographie de l'offre en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (privée et publique), élargie aux régions voisines, afin de faciliter les partenariats entre les établissements.

OBJECTIF

Compléter, actualiser et faire des préconisations complémentaires à celles d' études antérieures du CESER





MÉTHODE DE TRAVAIL

La contribution résulte des travaux d'un groupe de travail composé de conseillers directement concernés par l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Des réflexions prenant appui notamment sur les rapports précédents du CESER :

- L'enseignement supérieur des Pays de la Loire : observateur ou acteur dans le système universitaire mondial pour les vingt ans à venir ?
- Docteurs et doctorants en Pays de la Loire : quels débouchés professionnels ? Quelles connexions entre le monde de la recherche et le monde économique ?
- Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire - Adapter notre stratégie...



VIVRE EN PAYS DE LA LOIRE EN 2050 QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES POUR AMÉLIORER LA VIE DES LIGÉRIENS ET LIGÉRIENNES DANS UN CONTEXTE DE MUTATIONS ?

Rapporteur : Xavier Guillauma au nom de *la commission Finances – Prospective*, étude votée le 8 juillet 2020.

—

CONTEXTE DE L'AUTO-SAISINE

En 2018, le CESER a débuté une réflexion prospective destinée à apprécier en quoi les changements attendus en termes de démographie pouvaient impacter le « Vivre ensemble » en Pays de la Loire. En outre, cette étude s'est inscrite en lien avec la contribution du CESER sur le SRADDET et de la démarche prospective Ma Région 2050, lancée par la Région.

Le CESER a livré un travail d'analyse fondé sur la démographie qui a trouvé une résonnance particulière dans le contexte actuel.

QUELQUES PRÉCONISATIONS DU CESER

Dans un contexte de changements climatiques impactant pour le territoire, les Pays de la Loire à l'horizon 2050 connaîtraient un accroissement de la population de l'ordre de 840.000 habitants, une poursuite de l'urbanisation et de la littoralisation et une « seniorisation » plus élevée que la moyenne nationale.

› Transitions à anticiper

- Coordonner un plan régional d'économie d'énergies, en particulier pour les logements et les bâtiments.
- Anticiper l'évolution des modes de travail à distance, et ses conséquences (coûts pour les entreprises ou les salariés, impact sur les mobilités).
- Favoriser les innovations (produits et services, organisation, social, environnemental...) en soutenant les filières nouvelles et en confortant les entreprises existantes ; stimuler l'émergence des filières de la Troisième Révolution Industrielle et Agricole.

› Transformations à accélérer

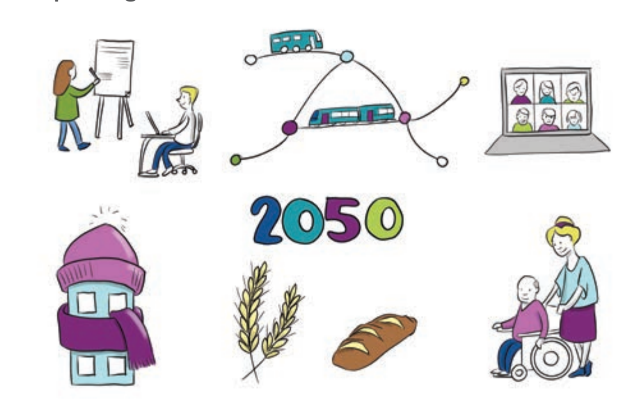
- Imaginer et mettre en œuvre une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau territorial, par bassin d'emploi (par exemple, les métiers liés au vieillissement de la population).
- Faire de l'accès à l'éducation pour tous un enjeu de territoire pour lutter contre le décrochage scolaire.
- Valoriser et soutenir l'engagement associatif pour favoriser le vivre ensemble : éducation populaire, solidarité, sport, culture...

› Transversalités à créer

- Promouvoir l'équilibre des territoires, avec une réelle politique d'aménagement du territoire (maillage des transports en commun, implantation des sites d'enseignement supérieur, équipements...).
- Promouvoir l'économie de proximité, les circuits courts qui assurent un lien sociétal et favorisent la résilience des territoires.

OBJECTIF

Cerner les mutations en cours et à venir, et proposer des orientations permettant d'anticiper les politiques publiques régionales à l'horizon 2050



MÉTHODE DE TRAVAIL

Auditions d'experts, représentants associatifs, décideurs économiques et politiques régionaux dont : INSEE, ARS, Crédit Coopératif, association Ruptur, agences d'Urbanisme...

Contributions d'organisations représentées au CESER

Lecture et analyse de plus de 70 rapports, sources internet, vidéos dont :
Notre vie en 2049, https://www.futuribles.com/fr/, Virginie Raisson-Victor : Passer du déni au déclic https://www.crowdcast.io/e/TEDxConversation-avec-Virginie-Raisson-Victor/registerl...
...



Audition de Pascal Seguin, directeur de l'INSEE, avec Alain Durand-Président de la commission Finance-Prospective, Xavier Guillauma, Rapporteur de l'étude.



COMMENT AMÉLIORER L'UTILISATION DES FONDS EUROPÉENS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT (FESI) EN PAYS DE LA LOIRE ?

Rapporteur général Europe : Jean-Louis Lardeux au nom du groupe de travail transversal Europe, étude votée le 8 juillet 2020.

CONTEXTE DE L'AUTO-SAISINE

La Région en tant qu'autorité de gestion est un maillon central de la programmation des fonds européens. Elle définit la stratégie et porte la responsabilité financière, juridique et politique des programmes. Au plus fort de la crise sanitaire, les fonds européens ont notamment été mobilisés pour l'achat de matériels de santé et soutenir les PME. Cette source de financement reste encore insuffisamment exploitée par les acteurs territoriaux alors qu'elle constitue un levier important pour la relance économique, sociale et environnementale de notre région.

En amont de la programmation des FESI de 2021-2027, le CESER a dans sa mission d'évaluation des politiques publiques régionales, proposé à la Région des pistes pour en améliorer la compréhension et l'utilisation, selon trois axes qui s'articulent en 16 préconisations.

QUELQUES PRÉCONISATIONS DU CESER

› Dynamiser l'utilisation des Fonds Européens

Le CESER a proposé notamment de décupler l'information existante en élargissant la diffusion numérique à des canaux non institutionnels. Cette communication serait portée par des témoignages positifs de bénéficiaires issus de différents univers.

› Accompagner et sécuriser les porteurs de projets

Le CESER a encouragé la Région à poursuivre son rôle de facilitateur en renforçant d'une part, les actions de pédagogie pour mieux appréhender les différentes étapes du processus des FESI. D'autre part, en accompagnant les candidats, de façon personnalisée sur l'ingénierie et sur la sécurité financière par une avance des aides européennes. En effet, les délais et retards de paiement pouvant fragiliser voire mettre en péril les plus petites structures, la Région pourrait avancer les aides européennes à partir de factures validées.

› Mettre en cohérence les politiques régionales et européennes

Pour le CESER, l'utilisation des FESI doit être envisagée comme des leviers du développement économique et social, et non comme une simple alternative aux sources de financement nationales,régionales, départementales ou autres. C'est pourquoi le CESER a proposé à la Région de poursuivre l'articulation entre les priorités régionales et les stratégies européennes.

OBJECTIF

Associer les acteurs ligériens à la réflexion autour de l'utilisation des FESI



MÉTHODE DE TRAVAIL

Auditions d'acteurs : un mixte entre porteurs de projets bénéficiaires des FESI, conseillers du CESER ayant sollicité des FESI, structures accompagnatrices de porteurs de projets, bureau de Bruxelles (Pays de la Loire Europe), Région des Pays de la Loire.

Lecture et analyse de rapports et sites internet dont :
Rapport d'information du Sénat sur la sous-utilisation chronique des fonds européens en France, Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, https://www.touteleurope.eu/actualite/le-budget-de-l-union-europeenne.html...



POLITIQUE CONTRACTUELLE DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE BILAN DES CONTRATS DE TERRITOIRE 2016-2020

Rapporteur général Coopérations interrégionales : Paul Cloutour au nom de *la commission Aménagement du territoire - Cadre de vie,* contribution adoptée le 13 octobre 2020.

CONTEXTE DE L'AUTO-SAISINE

Cette étude s'est inscrite dans la continuité de la réflexion engagée depuis 2017 sur les Contrats de territoire régionaux. Elle s'appuyait sur l'étude « L'équilibre des territoires en Pays de la Loire » et le bilan à mi-parcours réalisé à l'occasion du rapport « Ma région 2050 » qui était une contribution au SRADDET*, en 2019. A l'issue de ces derniers travaux, le CESER a souhaité élargir le nombre d'EPCI* auditionnés pour disposer d'un échantillonnage représentatif de la diversité des intercommunalités. Au total, 16 EPCI ont été rencontrés sur leurs territoires, soit 1/5 des intercommunalités ligériennes.

Globalement, la démarche contractuelle de la Région a donné satisfaction aux EPCI par une bonne prise en compte de leurs projets, dans un souci de souplesse et de pragmatisme. Ce bilan des contrats de territoire a par ailleurs confirmé que le couple Région-Intercommunalité était au cœur de l'aménagement du territoire régional et infrarégional.

QUELQUES PRÉCONISATIONS DU CESER

› Proposer un financement en fonctionnement pour renforcer l'ingénierie intercommunale

Pour le CESER, il s'agissait de renforcer l'intercommunalité en proposant un financement en fonctionnement destiné notamment à renforcer l'ingénierie intercommunale sur des thématiques comme celles de la transition énergétique, la biodiversité, la santé, etc.

› Amplifier les coopérations avec les territoires voisins

Les futurs contrats devront prendre en compte leur environnement géographique, environnemental, économique et social, et amplifier les coopérations avec les territoires voisins.

› Le SRADDET, un document d'orientation au service des territoires

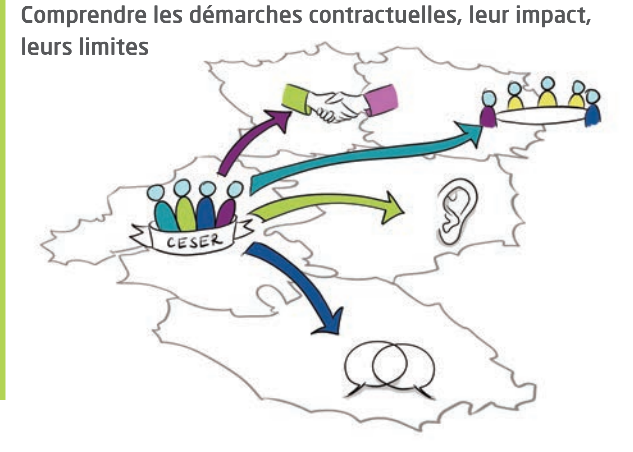
Pour le CESER, ce document prescriptif permettra d'intégrer les expérimentations souhaitées par les EPCI, dans le cadre des futures démarches contractuelles.

› Conforter et renforcer les actions visant à amplifier la transition énergétique et les projets qui relèvent du développement durable (biodiversité notamment)

Le CESER a invité la Région à amplifier la part financière des montants obligatoires consacrée aux différents aspects de la transition énergétique.

OBJECTIF

Comprendre les démarches contractuelles, leur impact, leurs limites



MÉTHODE DE TRAVAIL ET DÉMARCHE

Lecture et analyse de notamment :

- Les rapports précédents du CESER des Pays de la Loire et de l'association des CESER de l'Atlantique :
- Etude des Contrats de territoire signés entre la Région et les EPCI ainsi que les projets de territoire des EPCI.

Auditions

Organisation par le CESER d'auditions territorialisées sur les territoires avec un souci d'équilibre entre les départements, les secteurs rural, péri-urbain et urbain.

Ces plateaux ont réuni autour des conseillères et conseillers du CESER : élus et services des EPCI, acteurs économiques et sociaux, conseils de développement, forces vives, entreprises...

- A l'issue des auditions, les comptes-rendus réalisés par les membres du CESER ont été validés par les élus des EPCI.



Plateau organisé à l'EPCI des Coëvrons (Mayenne)

16 EPCI auditionnés en 2017 et 2019

Mayenne : Mont des Avaloirs, Coevrons, Craon.
Sarthe : Haute Sarthe Alpes Mancelles, Mans Métropole, Sud Est du Pays Manceau.
Maine-et-Loire : Vallée du Haut-Anjou, Angers Loire Métropole, Saumur Val de Loire, Mauges Communauté.
Loire-Atlantique : Erdre et Gesvres, Nantes Métropole, Sud Retz Atlantique. Vendée : Terres-de-Montaigu, Sud Vendée Littoral, Challans Gois Communauté.

**SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement Durable et d'égalité des territoires*

**EPCI : Établissement public de coopération intercommunale*



DES VACANCES POUR TOUTES ET TOUS QUEL AVENIR POUR LE TOURISME SOCIAL EN PAYS DE LA LOIRE ?

Rapporteure : Sophie Descarpentries au nom de *la commission Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative*, étude adoptée le 13 octobre 2020.

CONTEXTE DE L'AUTO-SAISINE

En 2018, le contexte touristique global en Pays de la Loire était plutôt favorable, mais beaucoup moins pour le secteur du tourisme social. Le CESER s'est emparé de cette problématique en constatant la disparition de certaines structures, essentiellement des colonies de vacances, ainsi qu'une perte de mixité sociale dans les publics accueillis. À la date du vote de l'étude, la plupart des éléments reste d'actualité. Cependant, le CESER a souhaité y annexer un état des lieux du tourisme à l'automne 2020, suite à la crise de la Covid-19. Dans cette étude, le CESER a réaffirmé l'utilité du tourisme social et proposé 5 axes de recommandations pour améliorer le départ en vacances pour toutes et tous et soutenir les acteurs et opérateurs de ce secteur.

QUELQUES PRÉCONISATIONS DU CESER

> Le tourisme social, une filière professionnelle à valoriser, notamment par la :

- Mise en place d'une politique régionale et interrégionale de formation professionnelle adaptée aux enjeux et incitative.
- Valorisation de la filière des métiers du tourisme social.

> Un modèle socio-économique à ajuster sans dénaturer le projet social fondateur en :

- Repensant la relation entre le patrimoine immobilier et l'activité.
- Déployant une activité toute l'année reposant sur de nouvelles stratégies, un ancrage territorial renforcé et une mutualisation des moyens.

> Un soutien des politiques publiques territoriales adapté au tourisme social en :

- Facilitant la cohérence de la mise en œuvre partagée de la compétence tourisme.
- Maintenant le régime de la subvention publique et en accompagnant les structures vers de nouveaux modes de soutien.

> Un tourisme social en lien avec son territoire et les enjeux du développement durable en :

- Sensibilisant les publics accueillis.
- Relocalisant l'activité touristique sur le territoire dans des structures adaptées aux enjeux environnementaux et climatiques.

> Communication du tourisme social : des moyens modernes au service d'un projet social profondément d'actualité

Le CESER a plaidé pour une communication plus professionnelle, avec le soutien des partenaires, et auprès des financeurs privés en vue d'une meilleure reconnaissance du tourisme social.

OBJECTIF

Identifier des leviers servant le droit de toutes et tous à accéder à des vacances de qualité



MÉTHODE DE TRAVAIL

22 acteurs du tourisme social ont été auditionnés sous forme de plateaux thématiques, associant diverses structures afin de privilégier une approche dynamique et interactive et de 5 auditions en plus petit comité.

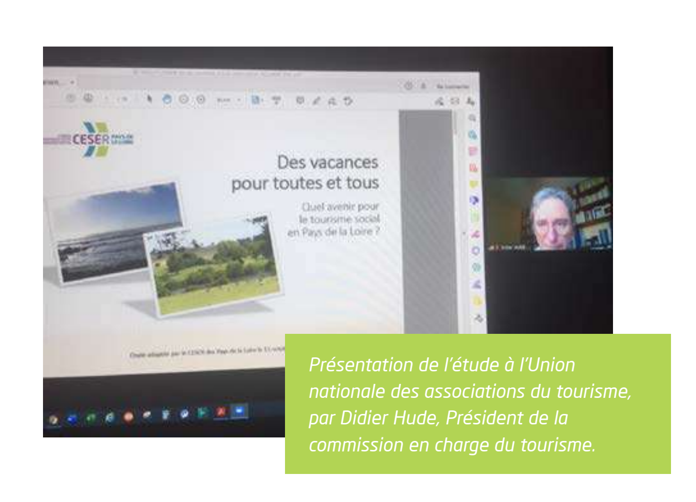
- Plateau « Témoignages d'acteurs et opérateurs du tourisme social »
- Plateau « Les nouvelles opportunités du tourisme social à travers l'accueil de publics spécifiques »
- Plateau « Innovation(s) et évolution des modèles et partenariats dans le domaine des loisirs et du tourisme social ».

Lecture et analyse de plus de 150 rapports et sites internet dont :

- Jérôme Fourquet, David Nguyen, Simon Thirot « Les Français et les vacances : quelles inégalités ? »
- Romain Grimaud « Le patrimoine des colonies de vacances sur le littoral de Vendée et de Loire-Atlantique ».

Démarche

- Débats en commission sur les thématiques à traiter.
- Échanges constructifs avec la Région, au fur et à mesure de l'avancée des travaux.
- Apport, par chaque conseillère et conseiller, d'éléments sur les différentes thématiques.
- Travail sur les axes de recommandations selon les méthodes collaboratives « world-café » et « boule de neige ».



Présentation de l'étude à l'Union nationale des associations du tourisme, par Didier Hude, Président de la commission en charge du tourisme.



UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA FAÇADE ATLANTIQUE : VERS UN RENFORCEMENT DES COOPÉRATIONS ET DES SYNERGIES INTERRÉGIONALES

Co-rapporteurs : Georges Plessis au nom du CESER des Pays de la Loire et Didier Delanis au nom du CESER Nouvelle Aquitaine, étude des CESER de l'Atlantique adoptée par le CESER des Pays de la Loire le 13 octobre 2020.

—

CONTEXTE DE L'AUTO-SAISINE DES CESER DE L'ATLANTIQUE

Les régions atlantiques étaient, ou seront, confrontées à des défis majeurs, avec des problématiques partagées : sur le plan démographique (augmentation de la population plus rapide que la moyenne nationale, vieillissement plus marqué...), sur le plan économique (agriculture, économie maritime ...), sur le plan environnemental (artificialisation des sols, préservation de la ressource et des milieux aquatiques...), etc.

L'étude des CESER de l'Atlantique a émis des propositions pour renforcer la coopération interrégionale, à l'attention des exécutifs régionaux, mais plus largement à l'ensemble de la société civile.

QUELQUES PRÉCONISATIONS DES CESER DE L'ATLANTIQUE

> Tourisme

Pour les CESER de l'Atlantique, les coopérations existantes devraient être consolidées et aller plus loin, notamment vers de nouvelles thématiques communes (comme l'itinérance fluviale), et répondre à des enjeux communs telle que la saisonnalité.

> Recherche et innovation

Les quatre CESER ont préconisé de resserrer les liens autour des spécialisations et des pôles de compétitivité communs : économie maritime, agriculture et alimentation, automobile, numérique, etc.

> Emploi-Economie

Les CESER ont estimé nécessaire de mener une réflexion stratégique interrégionale sur les filières économiques de demain, particulièrement sur l'intelligence artificielle, la silver économie et l'économie circulaire.

> Énergie

Les CESER de l'Atlantique ont par ailleurs plaidé pour que les Régions jouent un rôle majeur dans l'accompagnement du développement des énergies renouvelables, notamment marines, mais aussi de la filière et des usages de l'hydrogène.

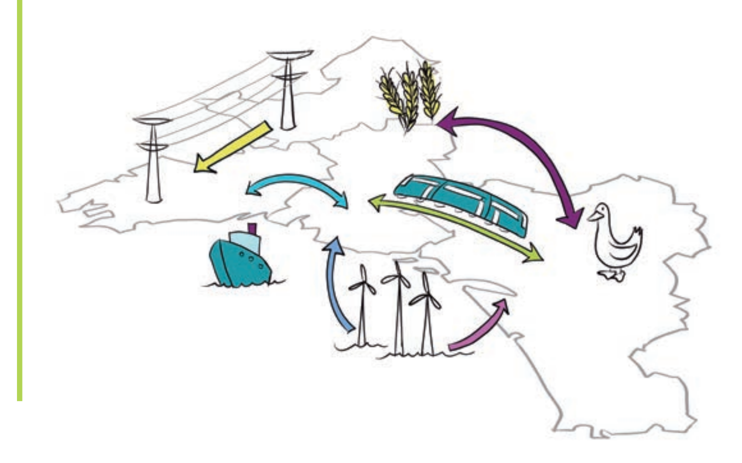
> Mobilités

Les CESER de l'Atlantique ont en outre, considéré que les coopérations étaient incontournables et pouvaient être renforcées, notamment dans le domaine ferroviaire par notamment une optimisation des correspondances et une mise à niveau des voies.

L'association des CESER de l'Atlantique est composée des CESER de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, réunis pour promouvoir l'interrégionalité dans les régions de la façade atlantique. Depuis, plus de 30 ans, cette coopération unique en France permet aux CESER de dialoguer, d'examiner et de proposer des positions communes sur divers sujets afin d'affirmer des priorités pour le développement de leurs régions

OBJECTIF

Identifier les caractéristiques communes, spécificités, disparités des CESER Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine et faire des propositions pour développer la coopération interrégionale



MÉTHODE DE TRAVAIL

50 auditions d'experts de tous domaines issus des quatre régions dont : SNCF Mobilités, Agences Régionale de la biodiversité, Campus des Industries Navales, Commission Arc Atlantique...

Lecture et analyse

60 rapports produits par l'association des CESER de l'Atlantique et de ses membres, et le Réseau Transnational Atlantique (RTA) dont : Crise sanitaire provoquée par le COVID-19 : points de vigilance et actions prioritaires à engager en Bretagne, Doctorants et docteurs en Pays de la Loire/CESER Pays de la Loire, L'intermodalité en Nouvelle-Aquitaine, Vivre en Normandie en 2040, Les conditions pour une bonne réalisation de la stratégie atlantique (RTA)...



GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT-NAZAIRE (GPM)

QUELLE STRATÉGIE POUR L'AVENIR DU PORT ?

Rapporteur : Charles Génibrel au nom du *groupe de travail transversal GPM,*
contribution adoptée le 13 octobre 2020.

CONTEXTE DE L'AUTO-SAISINE

Premier port de la façade atlantique et infrastructure majeure pour les Pays de la Loire, le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, doit élaborer dans les prochains mois son projet stratégique pour les cinq ans à venir. Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une évolution importante de la gouvernance du port puisque la Présidente de la Région des Pays de la Loire, a été élue, fin 2019, à la tête du conseil de surveillance du Port de Nantes Saint-Nazaire. Il s'agit d'une configuration qui n'existe dans aucun autre Grand Port Maritime.

Le CESER à travers sa contribution a cherché à donner une vision d'avenir pour le Port dans notre territoire. Il a ainsi choisi d'éclairer les principales problématiques : modèle économique, développement de l'activité portuaire, protection de l'environnement, enjeux sociaux, lien au territoire et à l'hinterland, et a proposé quatre grandes orientations pour le Port.

QUELQUES PRÉCONISATIONS DU CESER

› Enclencher la transformation du modèle économique du Port dans un contexte de transitions en :

- Développant les trafics non énergétiques.
- Positionnant le Port sur la transition énergétique et les filières industrielles stratégiques en Pays de la Loire.

› Faire face aux enjeux sociaux d'aujourd'hui et de demain en :

- Gérant les conséquences locales d'une situation sociale complexe au plan national.
- Maintenant et développant l'emploi direct et induit par la conduite d'un exercice prospectif sur l'évolution des emplois, notamment en lien avec la transition énergétique, afin d'adapter l'offre régionale de formation.

› Être un port acteur de son environnement en :

- Faisant du port un acteur du territoire en poursuivant l'évolution de sa gouvernance et en l'intégrant dans un projet de territoire autour de l'Estuaire.

› Faire du premier port de la façade atlantique un pôle de développement du grand ouest en :

- Accentuant la coopération avec les autres ports (notamment pour le cabotage).
- En amélioration les dessertes (particulièrement ferroviaires).
- En développant une politique commerciale offensive, pour que les entreprises de la région et au-delà se tournent plus naturellement vers Nantes-Saint-Nazaire.
- En adoptant l'offre de service à ces ambitions (port intelligent, entrepôts, portiques...).

OBJECTIF

Eclairer les nombreux enjeux du Port pour les années à venir



MÉTHODE DE TRAVAIL

Une vingtaine d'auditions dont :

Agence Maritime Martin, Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, Chambre régionale de commerce et d'industrie, Chantiers de l'Atlantique, Comité européen des Régions, CARENE (agglomération de Saint-Nazaire), DREAL, ELENGY, FAUVEDER, GIP Loire-Estuaire, IDEA, LPO, Nantes Métropole, Région Pays de la Loire, SNCF, SOMALOIR, TOTAL, Union Maritime Nantes Port...

Lecture et analyse de rapports et sites internet dont :

- Sénat : «Réarmer» nos ports dans la compétition international
- Insee : 25 300 emplois salariés sur le complexe industrialo-portuaire de Nantes Saint-Nazaire
- Ministère de la transition écologique : les ports
- www. PortSEurope
- www.Meretmarine...



PROMOTION ET PREVENTION SANTE-SOCIALE : LES DÉTERMINANTS SOCIAUX DE SANTÉ, LEVIERS POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE REGIONALE

Rapporteure : Dominique Laperrière-Michaud au nom de *la commission santé-social,*
étude adoptée le 14 décembre 2020.

CONTEXTE DE L'AUTO-SAISINE

L'étude s'est inscrite dans le prolongement du « Référentiel commun » de la commission Santé-Social de 2018 et s'est nourrie des travaux antérieurs du CESER dans le domaine de la santé et du social.

Pour le CESER, la crise de la Covid-19 démontre l'intrication de la santé avec les vies sociale et économique, et confirme que la Région a un rôle à jouer dans le domaine de la santé-social. L'étude du CESER propose d'analyser les déterminants sociaux de santé et d'identifier des croisements avec les politiques régionales pour agir en prévention et améliorer la qualité de vie des habitants et développer les territoires.

QUELQUES PRECONISATIONS DU CESER

> Au bénéfice des habitants :

Soutenir l'accompagnement vers une insertion sociale, développer des formations impliquant des compétences psychosociales ainsi que les parcours progressifs de réinsertion par l'activité économique.

> Au bénéfice des acteurs notamment :

Co-construire une Charte Région-Associations pour le développement Humain, en confiant à la Fondation régionale du Bénévolat l'organisation d'une conférence des acteurs, afin de rédiger la charte.

> Au bénéfice des territoires :

Créer une agence foncière régionale qui porterait la réhabilitation de logements indignes ou énergivores, et un temps fort régional sur le mal logement.

OBJECTIF

Identifier sur un parcours de vie, les sources des fragilités et des ruptures, repérer les réponses existantes dans les territoires pour voir comment agir en prévention



MÉTHODE DE TRAVAIL

Création d'un personnage suivi sur les quatre étapes de sa vie : naître, grandir, vivre sa vie d'adulte, mourir.

Plateaux territorialisés à Saumur, Saint-Calais (Sarthe), Luçon (Vendée), Nantes. Ces plateaux ont réuni autour des conseillères et conseillers du CESER des élus et techniciens de communautés de communes, et Conseil de développement...

Plateaux thématiques : « Pauvreté-Précarité », « Accès aux droits », « Promotion et prévention santé-social », « Logement », « Prévention et genre ».

Auditions d'institutions et d'acteurs de terrain dont : Haut Conseil à l'égalité Femme-Homme, Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie, Agence régionale de santé, INSEE, associations...

Lecture et analyse d'une soixantaine de rapports, sources internet dont : Fondation Jean Jaurès : le revenu de Base, de l'utopie à l'expérimentation ; Fondation Abbé Pierre : l'Etat du mal logement en France 2020 ; Observatoire Régional de Santé : la santé des habitants des Pays de la Loire...

Les avis obligatoires du CESER sur le budget, les Contrats de plan Etat-Région et les politiques publiques régionales sont présentés selon la répartition des commissions sectorielles du Conseil régional.

FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - AFFAIRES GENERALES - COOPERATION INTERREGIONALE - AFFAIRES EUROPEENNES - COOPERATION INTERNATIONALE



BUDGET DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Rapporteure générale du Budget : Anne Blanche au nom de *la commission Finances - Prospective*, 18 avis budgétaires ont été adoptés entre le 20 mars 2018 et le 14 décembre 2020.

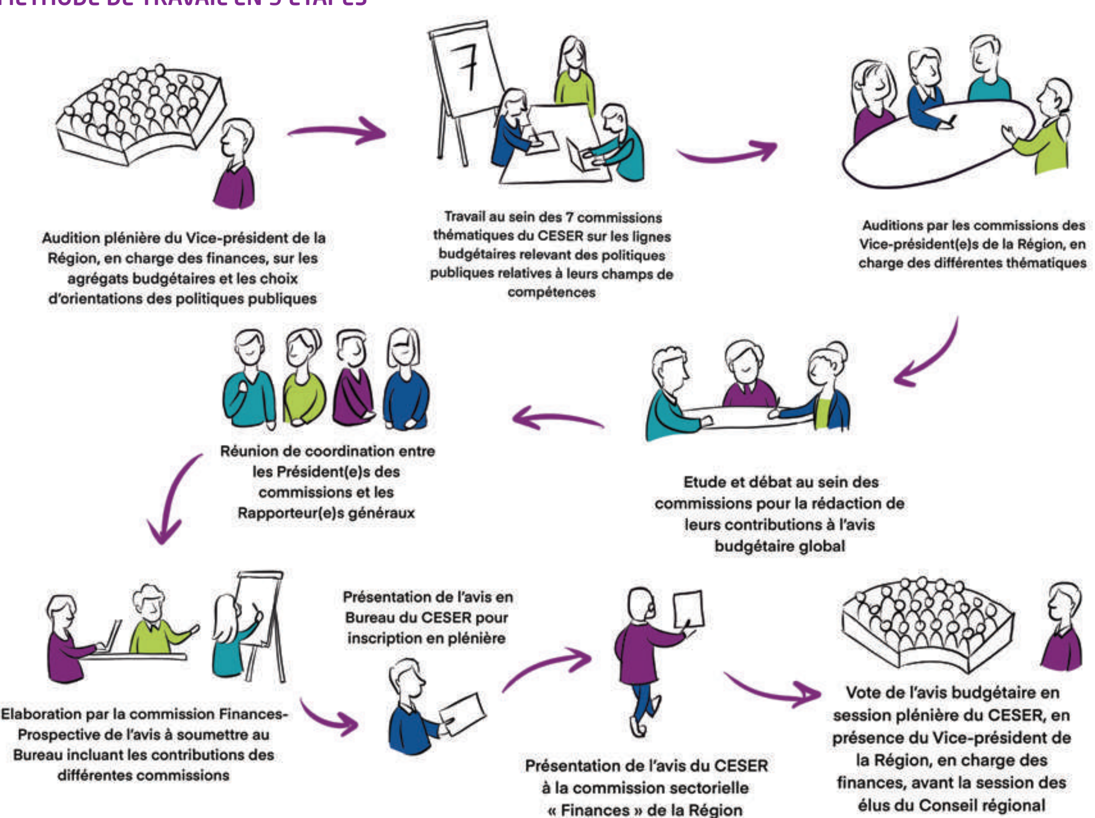
CONTEXTE DES AVIS

Le Conseil économique social et environnemental régional examine obligatoirement tous les projets de la Région avant que le Conseil régional n'en délibère notamment le budget de la Région à toutes ses étapes : Débat d'Orientations Budgétaires, Budget Primitif, Décisions Modificatives, Budget Supplémentaire, Compte Administratif.

Les 18 avis budgétaires, obligations réglementaires, rendus par la société civile organisée sur la période 2018-2020 expliquaient de manière pédagogique les choix budgétaires de la collectivité régionale et éclairaient la traduction financière des politiques publiques de la Région.

L'objectif du CESER est de proposer une grille de lecture simple des principaux agrégats budgétaires (recettes et dépenses de fonctionnement, niveau d'investissement, évolution de la dette, restes à payer, résultats de l'exercice...), afin de faciliter la lecture d'un budget de près de 2 milliards d'euros par tout citoyen non spécialiste des finances publiques.

MÉTHODE DE TRAVAIL EN 9 ÉTAPES





CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION

Rapporteur général Plan, Schémas, Territoires : Antoine Charlot au nom de l*a commission Finances – Prospective*, les avis ont été adoptés entre le 19 juin 2018 et le 8 juillet 2020.

CONTEXTE DES AVIS

Le CESER examine obligatoirement tous les projets de la Région avant que le Conseil régional n'en délibère notamment ceux concernant la planification stratégique régionale : schémas directeurs, plans stratégiques, contrats Etat- Région...

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 a été signé le 23 février 2015. Il assure le financement de projets structurants, tout en veillant à un développement équilibré du territoire.

Il comporte 6 volets thématiques :

- la mobilité multimodale
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- la transition écologique et énergétique
- le numérique
- l'emploi, l'orientation et la formation professionnelle
- les filières d'avenir et l'usine du futur.

Le 7e volet vise à réduire les disparités entre les territoires afin de renforcer la cohésion territoriale.

Le CPER représente un volume d'investissement de 907,2 M€ (474,6 M€ par l'Etat, 432,6 M€ par la Région), et de 1 326 M€ avec les autres financeurs (Cofinancements Réseau Ferré de France, Agence de l'eau, autres collectivités, etc.). Toutefois, avec l'apport des fonds européens, ce sont près de 3 Milliards d'euros qui sont mobilisés pour le développement régional.

Chaque année, le CPER fait l'objet d'un bilan d'exécution et d'un avis du CESER.

BILAN 2017

Le CESER a noté que la mise en œuvre du CPER était engagée sur l'ensemble des sept volets qui constituent le CPER. En revanche, il a insisté sur la nécessité d'engager rapidement une révision du CPER comme il l'avait demandé en 2015, argumentant une sous dotation des crédits affectés. Pour le CESER, ce nouvel avenant devra prêter une attention forte à l'équilibre territorial, constatant que le CPER concentre une grande partie des projets sur la métropole Nantes-Saint-Nazaire et les autres agglomérations du territoire.

BILAN 2018

Le CESER a relevé que les taux d'exécution sur l'ensemble des volets étaient très variables. En ce sens, il a mis en doute la capacité du CPER à atteindre les objectifs d'exécution fixés initialement. Par ailleurs, le CESER a insisté sur la nécessité d'engager rapidement une nouvelle révision du CPER en lien avec les compensations, suite à l'abandon du transfert de l'aéroport vers Notre-Dame-des-Landes. Cette révision n'avait pas été encore engagée même si le redéploiement des crédits liés à l'Aéroport du Grand Ouest amenait des évolutions. En outre, le CESER a regretté l'absence d'une réflexion interrégionale avec la Bretagne pour déterminer les sujets communs d'actions et l'ambition commune entre les deux régions qui avaient structuré la programmation de la LGV Bretagne Pays de la Loire et de l'Aéroport du Grand Ouest.

BILAN 2019

Le CESER a identifié que près de 9% des opérations inscrites dans le CPER n'avaient fait l'objet d'aucun engagement financier, pour un montant total de 36 millions d'euros. En outre, il s'est interrogé sur la date d'achèvement du CPER 2015-2020. En effet, dans le cas d'une prolongation d'une année du CPER, cela reviendrait à réaliser des projets sur sept ans au lieu de six ans, et donc à diminuer le montant annuel financé de près de 15 %. Enfin, le CESER a souhaité une signature rapide du CPER 2021-2027, en veillant à garantir une grande convergence avec les autres financements publics, que ce soit au niveau des Fonds européens, du programme des Investissements d'avenir et des contrats territoriaux.



OPPORTUNITÉS ET TENDANCES À L'INTERNATIONAL 2018

Rapporteur : Laurent Manach au nom de *la commission Economie - Emploi - Recherche - Innovation,*
avis adopté le 20 mars 2018.

CONTEXTE DE L'AVIS

L'avis du CESER fait suite à la «Feuille de route internationale des Pays de la Loire sur la période 2016-2021».

Le document, objet de l'avis, décline les actions de la Région et de ses partenaires pour faciliter à la fois le développement de l'export des entreprises ligériennes et favoriser l'implantation d'entreprises étrangères sur le territoire régional.

AVIS DU CESER

Le CESER a souligné l'importance pour la Région d'être en contact en amont avec ses partenaires (CCIR, pôles de compétitivité, clusters, etc.) afin de se coordonner sur les actions à l'international. De même, il a proposé d'élargir la liste des filières concernées par le dispositif, au tourisme et à la culture - véritables atouts pour l'export.

En outre, le CESER a suggéré à la Région de choisir quelques axes de communication commerciale à destination des entreprises, en lien avec ses partenaires. Enfin, il a plaidé pour un soutien à l'apprentissage des langues étrangères, en particulier de l'anglais, et d'inscrire l'international dans un temps long avec des plans d'actions triennaux.



PLAN DE BATAILLE POUR L'EMPLOI

Rapporteure : Géraldine Béalu au nom de la *commission Economie - Emploi - Recherche - Innovation,*
avis adopté le 20 mars 2018

CONTEXTE DE L'AVIS

Face au paradoxe qui existait entre la situation d'entreprises qui n'arrivaient pas toujours à embaucher d'une part, et les 167 000 personnes sans emploi en Pays de la Loire d'autre part, une concertation (Etat, Région et partenaires sociaux) a été initiée.
A son issue, un Plan de bataille pour l'emploi a été élaboré, qui ouvre des perspectives et soutient l'expérimentation de nouvelles pratiques

Ce Plan faisait écho à plusieurs préconisations du CESER dans ses rapports précédents sur l'Emploi, l'Apprentissage, la lutte contre le Décrochage, l'Orientation, et les Métiers de demain.

AVIS DU CESER

Le CESER a apprécié la méthode qui consistait à rassembler les acteurs du territoire, et à mettre en place des expérimentations. Cependant pour le CESER, les rôles et missions des acteurs devront être précisés. L'encouragement à l'apprentissage et le rapprochement avec les acteurs de l'orientation et de la formation étaient conformes aux vœux du CESER. La Méthode de Recrutement par Simulation était innovante, et aurait mérité d'être étendue. En outre, le CESER a estimé qu'il aurait été intéressant de s'appuyer sur de bonnes pratiques : certaines entreprises arrivant à recruter et cela permettrait d'éclairer sur leurs méthodes, comme la mobilisation des salariés dans le recrutement par exemple.
Le CESER a approuvé ce Plan de bataille pour l'emploi qui a donné lieu à une très large concertation et présentait l'ensemble des mesures dans un document unique.

Néanmoins, il a recommandé une aide renforcée aux entreprises pour concrétiser la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), qui permettait à certaines entreprises de mieux anticiper les besoins. Par ailleurs, le CESER a considéré que l'approche « compétences » était une avancée intéressante, qui cassait le lien parfois trop rigide « formation-emploi ».



AMBITION MARITIME RÉGIONALE

Rapporteur général Plan, Schémas, Territoires : Antoine Charlot au nom de *la commission Finances - Prospective*, avis adopté le 19 juin 2018.

CONTEXTE DE L'AVIS

Pour répondre aux grands défis de la « croissance bleue », la Région des Pays de la Loire entend affirmer une ambition maritime partagée avec les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les associations et l'État qui conserve un rôle prépondérant sur les affaires maritimes. La stratégie de la Région a vocation à concentrer les efforts là où l'action régionale apporte une réelle plus-value.

AVIS DU CESER

Le CESER a partagé l'ensemble des axes listés dans la stratégie dont la plupart va dans le sens des préconisations contenues dans les études du CESER. Toutefois, le CESER a invité la Région à définir l'espace maritime dans son acceptation la plus large, et ne pas la limiter aux activités marines et littorales.
Par ailleurs, il a considéré que cette stratégie devait s'inscrire dans la durée, et pour cela intégrer une dimension prospective afin d'anticiper les transformations de la société qui impactent directement le littoral, les espaces côtiers, les activités maritimes et l'hinterland.



PLAN D'ACTIONS POUR L'AVENIR DU NAUTISME EN PAYS DE LA LOIRE

Rapporteur : Laurent Manach au nom de *la commission Economie - Emploi - Recherche - Innovation*, avis adopté le 19 juin 2018.

CONTEXTE DE L'AVIS

Le plan d'actions était structuré autour de deux axes principaux au sein desquels étaient décrites dix « fiches actions ».

Chacune d'elles reprenait de façon synthétique des éléments de contexte, proposait des objectifs, identifiait des actions, ainsi qu'un calendrier et une liste des partenaires devant être associés lors de la mise en œuvre de ces actions.

AVIS DU CESER

Le CESER a salué la qualité du document et notamment la fiche action destinée à faire naître une filière d'excellence de la déconstruction et du recyclage des bateaux de plaisance en Pays de la Loire.
Néanmoins, le CESER a proposé de compléter le Plan d'actions par un chiffrage afin de mesurer l'intensité des mesures et d'identifier celles déjà lancées sans financement complémentaire. Il a aussi approuvé très favorablement le renforcement de l'innovation technique et de service par la transition numérique de la filière nautique. Enfin, pour le CESER, l'attractivité touristique du nautisme ne devait pas se limiter aux périodes estivales et toucher tous les publics ainsi que les territoires en s'appuyant sur les clubs sportifs, les associations et les acteurs locaux.



STRATÉGIE RÉGIONALE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, INNOVATION PAYS DE LA LOIRE 2021-2027 (SRESRI)

Rapporteur général Plan, Schémas, Territoires : Antoine Charlot au nom de *la commission Economie – Emploi – Recherche – Innovation*, avis adopté le 14 décembre 2020.

CONTEXTE DE L'AVIS

La stratégie (SRESRI) affiche la volonté de la Région de conforter son rôle dans la gouvernance en tant que chef de file. À l'horizon 2027, cette stratégie se doit de porter une vision renouvelée des enjeux structurants de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à l'échelle régionale. Pendant la phase de concertation, le CESER a adopté une contribution destinée à enrichir les réflexions et les orientations de cette stratégie.

AVIS DU CESER

Le CESER a relevé que les principales préconisations de sa contribution ont été reprises dans la stratégie, notamment celles concernant l'anticipation et l'accompagnement aux mutations ; le développement d'une stratégie de campus en réseau ; le parcours des étudiants ; la collaboration public - privé ; la « région de la connaissance ».
Par ailleurs, le CESER a rappelé que les démarches collaboratives en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation gagnent à s'ouvrir sur des partenariats élargis au-delà des acteurs et forces vives ligériennes. En outre, le CESER a appelé à ce que la stratégie 2021-2027 s'accompagne d'une programmation budgétaire dans le cadre des programmes opérationnels européens et du futur contrat de plan Etat-Région 2021-2027.

TERRITOIRES - RURALITE - SANTE - ENVIRONNEMENT - TRANSITION ENERGETIQUE - CROISSANCE VERTE - LOGEMENT



TRANSITION ÉCOLOGIQUE, UNE AMBITION LIGÉRIENNE

Rapporteur général Coopérations interrégionales : Paul Cloutour au nom de l*a commission Aménagement des territoires – Cadre de vie*, avis adopté le 20 mars 2018.

CONTEXTE DE L'AVIS

Après avoir initié la transition énergétique en septembre 2016, la Région voulait franchir une nouvelle étape en 2018 par « une politique qui combinera adaptation au changement climatique, respect de l'environnement et création d'emplois », centrée sur la croissance verte.

AVIS DU CESER

Le CESER s'est félicité de la cohérence d'ensemble des propositions et de la transversalité. Après son étude de 2016 sur le changement climatique, le CESER y a trouvé des éléments de réponse à la hauteur des enjeux.

Au niveau des thématiques, le CESER avait souhaité une prise en compte plus forte des questions agricoles et rurales. D'une manière plus générale, avec la transition écologique et la croissance verte, le CESER a proposé la référence au développement durable comme une nécessité pour un développement harmonieux de notre région. En outre, sur les modalités opérationnelles, la création d'une SEM dédiée a interrogé le CESER quant à sa nécessité et son efficacité. Enfin, il a souligné la nouveauté des outils financiers proposés (obligations vertes, livret d'épargne participatif) qui semblent adaptés aux objectifs et aux intentions.



LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Rapporteure : Aurélie Kaminski au nom de *la commission Aménagement des territoires – Cadre de vie*, avis adopté le 15 octobre 2019.

CONTEXTE DE L'AVIS

La loi NOTRe a confié aux Régions la compétence du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Le PRPGD a vocation à répondre à l'échelle du territoire à la loi de transition énergétique pour la croissance verte : réduction de 30% des déchets en 2020 et 50% en 2025. Outil réglementaire intégré dans le SRADDET*, il comporte des objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets

AVIS DU CESER

Le CESER s'est félicité de l'ambition régionale en matière de réduction et de gestion des déchets, et de déploiement de l'économie circulaire. Néanmoins, il s'est interrogé sur les moyens que pourra mobiliser la Région pour continuer l'animation et l'accompagnement des acteurs du terrain. Par ailleurs, le CESER a insisté sur l'intérêt de travailler avec les régions voisines, notamment vis-à-vis des flux de déchets et des capacités régionales d'enfouissement.

D'autre part, le CESER a noté avec intérêt la création d'un observatoire sur le territoire permettant de fournir des données, en particulier pour les déchets de l'activité économique et du BTP.

**Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*



SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET)

Rapporteur général Plan, Schémas, Territoires : Antoine Charlot, avis adopté le 14 décembre 2020.

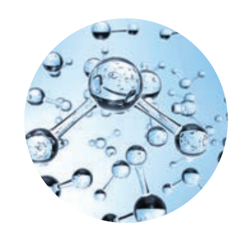
CONTEXTE DE L'AVIS

Depuis 2016, le CESER a formulé de nombreuses propositions à l'attention de la Région, tant du point de vue de la méthode que sur les choix à opérer sur le court, moyen et long terme. Les conseillères et les conseillers du CESER ont par ailleurs largement participé aux réunions de concertation organisées dans les territoires. Cet arrêté de projet marque un premier aboutissement, avant consultations et enquête publique.

AVIS DU CESER

Le CESER présentera une contribution, lors de la consultation publique et sera attentif aux points suivants :

- **Le niveau d'ambition du SRADDET et sa dimension stratégique.** Pour le CESER, ce schéma doit dépasser le « cadre restrictif » pour porter une vision politique, et anticipatrice au regard des défis à relever.
- **Le caractère opérationnel du SRADDET.** Pour le CESER, c'est sans doute par la contractualisation que le SRADDET pourra atteindre ses objectifs.
- **Le caractère transversal du SRADDET.** Pour le CESER, ce schéma doit servir de cadre pour assurer la convergence des stratégies entre les politiques régionales, et entre les politiques régionales et infrarégionales.
- **La vertu pédagogique du SRADDET.** Pour le CESER, c'est l'occasion d'enclencher une véritable dynamique sur le territoire, et d'en faire un outil de dialogue avec l'ensemble des acteurs.



FEUILLE DE ROUTE « HYDROGÈNE » 2020-2030 POUR LES PAYS DE LA LOIRE

Rapporteur : Yvic Kergroac'h au nom de *la commission Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Energie*, avis adopté le 7 juillet 2020.

CONTEXTE DE L'AVIS

Dans le cadre de son Plan de relance, la Région a adopté une feuille de route sur l'hydrogène pour les dix prochaines années. Le CESER a salué la volonté régionale de s'investir sur le secteur.

L'hydrogène est une piste intéressante pour la transition énergétique, mais elle ne doit pas occulter les autres solutions. Cette dernière doit passer avant tout par la modération de l'empreinte énergétique des Ligériens.

AVIS DU CESER

Le CESER a approuvé la résolution de la Région de développer la production locale d'hydrogène renouvelable, son transport entre le point de production et de consommation étant coûteux financièrement et environnementalement. Il a insisté cependant sur la nécessité de couvrir progressivement tous les usages en priorisant les besoins existants.

Le CESER a insisté également sur l'importance du soutien à la recherche dans une logique interrégionale afin de développer les complémentarités. Il a plaidé en ce sens pour un déploiement rapide du projet de création d'un Technocampus sur les énergies nouvelles.

Enfin, le CESER a salué l'ambition régionale de mobiliser 70 millions d'euros d'ici 2030 pour la mise en œuvre de cette feuille de route mais a souhaité que cela puisse se traduire rapidement par le vote de crédits budgétaires.



SCHÉMA RÉGIONAL BIOMASSE

Rapporteur : Jean-Christophe Gavallet au nom de *la commission Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Energie*, avis adopté le 13 octobre 2020.

CONTEXTE DE L'AVIS

Ce document a fait l'objet d'une consultation publique à laquelle le CESER avait participé via une contribution en juillet 2020.

Les remarques qu'il avait émises alors restent d'actualité, en particulier sur la hiérarchie des usages, l'utilisation énergétique de la biomasse venant en dernier recours. Le projet initial a été complété suite à la consultation publique.

AVIS DU CESER

Le CESER a estimé que ce schéma est un document de qualité, très pédagogique et fruit d'une concertation poussée. Le document final comporte in extenso certaines remarques du CESER, notamment celle spécifiant que « toute la biomasse n'a pas vocation à être utilisée et qu'une partie doit retourner au sol ».

En complément, le CESER a souligné la nécessité de définir les conditions d'acceptabilité par le territoire des installations de méthanisation, alors que certaines contestations apparaissent. De plus, au-delà des principes réaffirmés, le CESER a souhaité que chaque projet bénéficie d'une concertation approfondie afin de favoriser un meilleur partage des enjeux.

Par ailleurs, il a souligné l'importance de l'ancrage territorial des projets et proposé la mise en place d'une commission d'information et de suivi lorsqu'elle apparaîtra pertinente au territoire.



ÉVOLUTION DE LA GAMME TARIFAIRE DU TER

Rapporteur : Yvic Kergroac'h au nom de *la commission Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Energie*, avis adopté le 20 mars 2018.

CONTEXTE DE L'AVIS

En 2017, les Régions ont été autorisées à déterminer librement leur politique tarifaire.

En conséquence, le Conseil régional des Pays de la Loire a adopté de nouvelles orientations en matière de tarification TER qui affichaient trois objectifs : reconquérir des marchés, conserver les abonnés, développer une offre pour tous les voyageurs de moins de 26 ans.

AVIS DU CESER

Le CESER a constaté que plusieurs des mesures mises en œuvre correspondaient à des préconisations qu'il avait formulées précédemment. Il avait ainsi souligné la nécessité de revoir un modèle de tarification qui conduisait à une déconnexion accrue des coûts et des recettes du TER. Toutefois, le taux très élevé d'augmentation de la contribution demandée aux abonnés adultes lui posait question, tout comme la déconnexion grandissante des tarifications nationales et régionales.
En outre, le CESER a souligné la nécessité de prendre en compte la fracture numérique et s'interrogeait sur les offres spécifiques Internet. Il a invité aussi la Région à agir sur l'offre et sur la qualité de service pour développer la fréquentation. Enfin, le CESER a considéré qu'une évaluation des incidences de cette nouvelle gamme tarifaire devait être menée.



RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES EN PAYS DE LA LOIRE « 2017-2018 »

Co-rapporteur(e)s : Anne Le Meur et Claude Levoyer au nom de *la commission Santé-Social*, avis adopté le 16 octobre 2018.

CONTEXTE DE L'AVIS

Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a permis de faire un « arrêt sur image » et de mesurer des évolutions. Il a mis en exergue deux particularités propres à la région : un plus grand écart de salaires en défaveur des femmes que la moyenne nationale et une 1re place nationale pour le nombre de temps partiels féminins. Les progrès constatés en matière de féminisation des emplois qualifiés se poursuivent, mais les inégalités persistent.

AVIS DU CESER

Le CESER a souligné la décision, prise par la Région de mesurer la part des temps partiels choisis et subis, notamment à travers une convention passée avec l'INSEE. En outre, il a proposé de contribuer à l'analyse.

Par ailleurs, le CESER a noté que, conformément aux travaux qu'il a menés dans le cadre d'un partenariat avec l'Observatoire Régional de la Santé, dans le domaine du sanitaire, un chapitre propre aux différences sexuées entre les femmes et les hommes a été introduit dans le rapport.



PLAN RÉGIONAL ALIMENTATION ET SANTÉ

Rapporteur : Raymond Doizon au nom *des commissions Santé Social et Economie-Emploi-Recherche-Innovation,* avis adopté le 8 juillet 2020.

CONTEXTE DE L'AVIS

Le document élaboré par la Région rappelait que l'équilibre et la qualité de l'alimentation ont un impact fort en termes de santé.

Plus globalement, il soulignait l'importance des dimensions économique, environnementale et sociale, qu'il faut pouvoir concilier.

AVIS DU CESER

Le CESER a salué l'engagement de la Région dans le projet Alimentation-Santé et pour atteindre l'ambition fixée, il l'a invitée à développer la recherche et la connaissance dans le domaine de l'alimentation et de la santé. Il a également préconisé une acculturation qui permettrait de mener un travail sur l'élaboration de produits bruts, d'ancrer ce plan sur le territoire et de fédérer tous les acteurs des chaînes alimentaires et de la santé. En ce sens, le CESER a proposé à la Région d'organiser des « Assises de l'alimentation au service de la santé ». En outre, le CESER a suggéré de compléter cette mobilisation professionnelle par la mise en place d'actions de formation et d'information auprès du grand public, avec une attention particulière pour les associations de solidarité, épiceries solidaires, structures d'hébergement social…

QUI SOMMES-NOUS ?
62 ORGANISATIONS ET 6 PERSONNALITÉS QUALIFIÉES RÉPARTIES AU SEIN DE 4 COLLÈGES

—

Collège 1
38 représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées

Collège 2
38 représentants des syndicats de salariés

Collège 3
38 représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective

Collège 4
6 personnalités qualifiées

120 membres

1ER COLLÈGE

› Secteurs économiques

Nadine ALETRU, Michel DAUTON, Annie HUPE, Jean-Louis LARDEUX (CRESS*) : Chambre régionale d'agriculture. **Laurence BESSONNEAU** (CRESS*), **François CORBION, Joris LABBE, Daniel LAIDIN, Fanny REYRE-MENARD** : Chambre régionale de métiers et de l'artisanat. **Marie-Jeanne BAZIN, Géraldine BEALU, Nathalie COCHET** (CRESS*), **Raymond DOIZON, Charles GENIBREL** (UMNP*), **Patrice POLLONO** : Chambre de commerce et d'industrie régionale. **José JOUNEAU** : Comité régional des pêches et des élevages marins.

**CRESS : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire*
**UMNP : Union maritime Nantes Port*

› Organisations professionnelles d'employeurs

Georges PLESSIS : Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles. **Aurélie MICHEL*/Céline MOREAU** : Jeunes agriculteurs des Pays de la Loire. **Guy-Marie CLERGEAU** : Coordination rurale des Pays de la Loire. **Dominique LEBRETON** : Confédération paysanne. **Valérie BEREZAIE, Anne BLANCHE, Jacques BODREAU, Jean CESBRON, Xavier DE LA BRETESCHE, Marie GRIMPRET-COGNET*, Jean-François TROUILLARD :** MEDEF. **Olivier MORIN, Benoît ROCH, Nathalie SUSSET*/ Marie-Agnès MANDIN** : Confédération des petites et moyennes entreprises. **Jacques BROUSSEAU, Eric GIRARDEAU, Anne-Francoise HALOUZE** : Union des entreprises de proximité des Pays de la Loire. **Dominique DUBOIS** : Chambre nationale des professions libérales des Pays de la Loire. **Michaël LANGOUET** : Centre des jeunes dirigeants d'entreprise. **Jean-Charles DOUET** : Comité régional des banques. **Marc MARHADOUR** : Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire.

› Employeur chargé d'une mission de services public

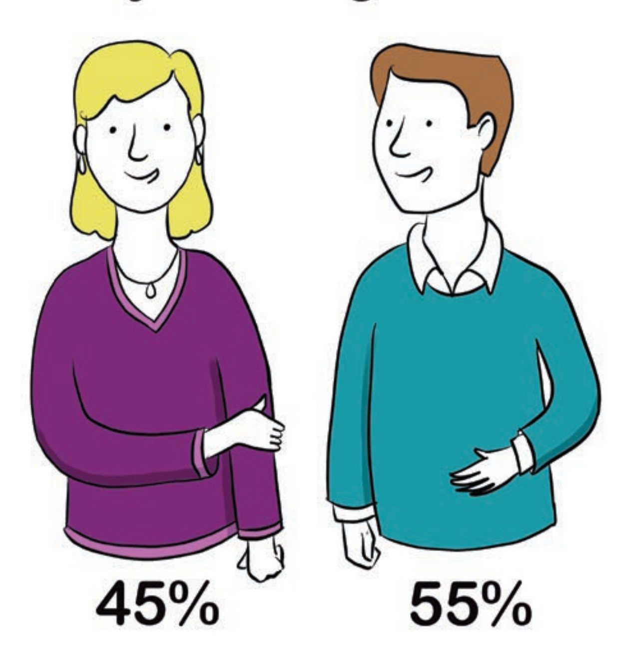
Stéphanie DOMMANGE*/ Laurent EISENMAN : Direction régionale de la SNCF des Pays de la Loire.

2E COLLÈGE

› Organisations syndicales représentatives des salariés de la région des Pays de la Loire

Martine BILL, Jacques BORDRON, Laurent CHAGNAS, Paul CLOUTOUR, Jean-Paul COUROUSSE*/Jean-Pierre GAUTIER, Marie-Bernadette GUERIN*/Brigitte CASSARD, Bernadette GUIHAL, Xavier GUILLAUMA*/Isabelle THOUMIN, Thierry HUBERT, Gaëtan LE BOUTER*/Jean-Yves TESSIER, Eric MALO, Isabelle MERCIER, Pasquale MOREAU, Elyane MORELET-CHAUVIN, Dominique RIOU : Union régionale interprofessionnelle CFDT. **Eric BACHELOT, Francine DESNOS, Olivier GUIX, Marie-Claude HERMOUET, Yvic KERGROAC'H, Diane OBLE, Catherine PARIS, Gwenaël PLAGNE*/ Christophe BESNARD, Didier ROBERT** : Comité régional de la CGT. **Armelle LE MAUFF TANGUY*/ Marguerite FABRE, Anne-Marie GRANDIN, Daniel JURET, Loïc REVEILLE*/Jean-Yves MORINEAU, Monique RENAUD, Philippe ROCHETEAU** : Union départementale CGT-FO. **Isabelle BOUMARD, Marc de JACQUELOT DU BOISROUVRAY, Gilles LATOURNERIE** : Union régionale C.F.T.C. **Jérôme HANARTE, Véronique PERRIN :** Union régionale CFE-CGC. **Joëlle GILET :** Union régionale de l'UNSA. **Didier HUDE** : Coordination fédérale régionale de la FSU. **Jean BRUNACCI** : Union régionale SOLIDAIRES.

**Départ en cours de mandature*



3E COLLÈGE

> Acteurs de l'économie sociale et solidaire

Christiane LEBEAU : Union régionale inter fédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux. **Martine CRUSSON** : Mutualité française. **Jean-Luc PERRUCHON** : COORACE. **Bruno ANDRE** : Fédération nationale des acteurs de la solidarité des Pays de la Loire. **Claude LEVOYER** : Associations caritatives (Restos du cœur, Banque alimentaire, Secours populaire, Secours catholique, ATD quart monde).

> Acteurs de la solidarité

Dominique LAPERRIERE-MICHAUD : Union régionale des associations familiales. **Bernard HARY*/Pascale LETORT** : Caisse d'allocations familiales. **René PAVAGEAU** : Conférence régionale de la santé et de l'autonomie. **Jean-Pierre BLAIN** : Association des paralysés de France. **Anne LE MEUR** : Fédération régionale des centres d'information sur le droit des femmes et leurs familles.

> Acteurs de la culture

Nicole HEBERT : Délégation régionale de la demeure historique. **Michel BONHOURE** : Pôle de coopération pour les musiques actuelles.

> Acteurs de la jeunesse et des sports

Florence LACAZE : Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire. **Anne CORDIER** : Comité régional olympique et sportif. **Alban FRANCOU** : Fédération régionale des jeunes chambres économiques. **Emilie BOURDON** : Union nationale des étudiants de France (-30 ans). **Eléonore BLEUZEN** : Fédération étudiante des associations angevines de la Loire, représentant de la FAGE (-30 ans).

> Acteurs de l'éducation et de l'innovation

Aldo FOSCHIA : Union régionale des associations diocésaines de l'enseignement libre. **Mathias TRIBALLEAU*/ Jean-Baptiste LALANNE** : Comité régional de la fédération des conseils des parents d'élèves. **Elisabeth COSTAGLIOLA** : Union régionale des associations d'élèves de l'enseignement public. **Caroline SALIOU** : Apel académiques des Pays de la Loire. **Laurent MANACH** : Pôles de compétitivité.

> Acteurs de l'environnement

Régine BRUNY, Jean-Christophe GAVALLET : France Nature Environnement. **François HALLIGON** : Ligue de protection des oiseaux. **Sophie DESCARPENTRIES** : Graine Pays de la Loire. **Denis LEDUC** : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement. **Antoine CHARLOT** : Comité français pour le développement durable (Comité 21). **Dany ROSE** : Fédération régionale des chasseurs et fédération régionale des pêcheurs.

> Acteurs du logement et de la consommation

Fabienne LABRETTE-MENAGER : Union sociale pour l'habitat des Pays de la Loire. **Alain MAECHLER** : Union nationale de la propriété immobilière des Pays de la Loire. **Bérangère FEUFEU** : Union régionale consommation, logement et cadre de vie. **Gérard ALLARD** : Association « UFC que choisir ».

> Acteurs de l'aménagement et du tourisme

Aurélie KAMINSKI : Fédération des entreprises publiques locales. **Véronique CROUE** : Fédérations régionales professionnelles et associatives du secteur du tourisme.

4E COLLÈGE

> Personnalités qualifiées

Anne-Marie AMOROS*/Diba MEDJAHED, Michelle BUREAU, Sandrine CHARPENTIER, Alain DURAND, Marie MEZIERE-FORTIN, Gaëlle RAGEOT*/ Stéphane GALIBERT.

**Départ en cours de mandature*

NOTRE ORGANISATION

—



Assemblée plénière trimestrielle
120 conseillères et conseillers



Bureau mensuel
30 conseillères et conseillers



LE BUREAU

Le Bureau est composé de 30 conseillères et conseillers selon une répartition équilibrée : 10 représentants du 1er collège, 10 du 2e collège et 10 des 3 et 4e collèges, dont les Présidents des commissions et les Rapporteurs généraux en qualité de vice-présidents délégués.

Jacques BODREAU : Président du CESER, **Jacques BORDRON** : 1er Vice-président, **Fabienne LABRETTE-MENAGER** : 2e Vice-présidente, **Anne BLANCHE** : Rapporteure générale du Budget, **Michelle BUREAU** : Rapporteure générale « Evaluation des politiques publiques » , **Antoine CHARLOT** : Rapporteur général « Plan, Schémas, Territoires », **Paul CLOUTOUR** : Rapporteur général « Coopération interrégionale », **Jean-Louis LARDEUX** : Rapporteur général « Europe », **Marie-Jeanne BAZIN, Géraldine BEALU, Laurence BESSONNEAU, Jean-Pierre BLAIN, Jacques BROUSSEAU, Marc de JACQUELOT du BOISROUVRAY, Alain DURAND, Marguerite FABRE, Joëlle GILET, Jérôme HANARTE, Didier HUDE, Daniel JURET, Yvic KERGROAC'H, Florence LACAZE, Christiane LEBEAU, Claude LEVOYER, Marc MARHADOUR, Marie MÉZIÈRE-FORTIN, Catherine PARIS, Georges PLESSIS, Benoît ROCH, Caroline SALIOU :** Vice-présidentes et Vice-présidents.

LES COMMISSIONS

Commission Finances - Prospective
Président : **Alain DURAND**
Vice-président : **Xavier GUILLAUMA**
Secrétaire : **Marc de JACQUELOT du BOISROUVRAY**

Commission Santé - Social
Présidente : **Christiane LEBEAU**
Vice-président : **Jean CESBRON**
Secrétaire : **Gilles LATOURNERIE**

Commission Économie - Emploi - Recherche - Innovation
Président : **Marc MARHADOUR**
Vice-président : **Laurent MANACH**
Secrétaire : **Jean-Yves TESSIER**

Commission Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Énergies
Président : **Yvic KERGROAC'H**
Vice-président : **Patrice POLLONO**
Secrétaire : **Jean-Christophe GAVALLET**

Commission Aménagement des territoires - Cadre de vie
Président : **Jacques BROUSSEAU**
Vice-président : **Eric BACHELOT**
Secrétaire : **Sophie DESCARPENTRIES**

Commission Éducation - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain
Président : **Jacques BORDRON**
Vice-présidente : **Géraldine BEALU**
Secrétaire : **Eléonore BLEUZEN**

Commission Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative
Président : **Didier Hude**
Vice-président : **Michel BONHOURE**
Secrétaire : **Fanny REYRE-MENARD**

LE CESER EST MEMBRE D'ORGANISMES REGIONAUX, INTERREGIONAUX, ET EUROPEENS

Le Conseil économique social et environnemental régional siège dans de nombreux organismes publics. Ces représentations extérieures sont assurées par le Président ou par un membre désigné à cet effet par l'assemblée et/ou par le Bureau.

COOPÉRATION

- Association des Présidents des CESER de France : **Jacques BODREAU**
- Association des CESER de l'Atlantique (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine) : **Marie-Jeanne BAZIN, Jacques BODREAU, Michelle BUREAU, Antoine CHARLOT, Paul CLOUTOUR, Jérôme HANARTE, Didier HUDE, José JOUNEAU, Claude LEVOYER, Alain MAECHLER, Catherine Paris, Georges PLESSIS, Benoît ROCH**
- Assemblée régionale mer et littoral : **Jacques BODREAU, Charles GENIBREL**
- Association du Grand Littoral Atlantique : **Charles GENIBREL**
- Conseil maritime de façade Nord Atlantique Manche Ouest : **Jacques BODREAU**
- Comité interrégional technique de la Mission Val de Loire : **Jacques BROUSSEAU**
- Fonds régional d'aide et de solidarité internationale pour la coopération et le développement : **Claude LEVOYER**

EUROPE

- Pays de la Loire Europe : **Jean-Louis LARDEUX**
- Comité régional de suivi des programmes européens : **Jean-Louis LARDEUX**
- Comité d'orientation du Réseau Transnational Atlantique : **Jacques BODREAU**

ÉVALUATION

- Commission consultative de l'évaluation : **Michelle BUREAU**
- Commission régionale d'évaluation et de suivi des aides publiques régionales : **Michelle BUREAU**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Collège des transitions sociétales : **Marie-Jeanne BAZIN, Jacques BORDRON**

SANTÉ - SOCIAL

- Conférence régionale de la santé et de l'autonomie : **Christiane LEBEAU**
- Institut de Cancérologie de l'Ouest : **Jacques BODREAU**
- Commission consultative « Egalité Femmes-Hommes » : **Anne LE MEUR**
- Comité d'orientation de lutte contre le racisme et l'antisémitisme de la Vendée : **Jacques BORDRON**

ÉCONOMIE - EMPLOI - RECHERCHE - INNOVATION

- Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique (CCRRDT) : **Paul CLOUTOUR, Georges PLESSIS**
- Agence « Pays de la Loire Innovation » : **Sandrine CHARPENTIER**
- Comité d'orientation de l'Action régionale pour l'amélioration des conditions de travail : **Alban FRANCOU**
- Comité élargi de la Banque publique d'investissement : **Alain DURAND**
- Comité d'orientation de la Banque publique d'investissement : **Anne BLANCHE, Christiane LEBEAU, Olivier MORIN, Christian ROBLEDO**
- Conseil régional des équidés : **Marie MEZIERE-FORTIN**
- Fonds de Co-investissement régional : **Benoît ROCH, Jean-François TROUILLARD**
- Réunion annuelle de suivi du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation : **Marc MARHADOUR**

INFRASTRUCTURES - DÉPLACEMENTS - TÉLÉCOMMUNICATIONS - ÉNERGIES

- Observatoire régional des transports : **Jean BRUNACCI**

- Association pour l'interconnexion des TGV en Île de France : **Patrice POLLONO**

- Comités de lignes TER :
  - Anjou - Choletais : **Patrice POLLONO**
  - Mayenne : **Joris LABBE**
  - Sarthe : **Jean-Christophe GAVALLET**
  - Nord Vendée et péri-urbain nantais : **Gérard ALLARD**
  - Portes de Bretagne : **Jean-Pierre BLAIN**
  - Sud Vendée : **Elyane MORELET-CHAUVIN**

- Comité régional des partenaires du transport public : **Gérard ALLARD, Yvic KERGROAC'H**

- Mission Hydrogène : **Christophe BESNARD**, **Laurent CHAGNAS**

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES - CADRE DE VIE

- Cellule Économique du BTP : **Antoine CHARLOT**

- Comité de Bassin Loire-Bretagne : **Marie MEZIÈRE-FORTIN**

- Etablissement Public Foncier de Vendée : **Antoine CHARLOT**

- Comité consultatif SRADDET : **Antoine CHARLOT**

- Plan régional déchets : **Aurélie KAMINSKI**

- Plan Loire : **Marie MEZIÈRE-FORTIN**

ÉDUCATION - FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE - MÉTIERS DE DEMAIN

- Conseil académique de l'Education Nationale : **Elizabeth COSTAGLIOLA**

- Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) : **Aldo FOSCHIA, Dominique RIOU**
  - Service Public régional d'orientation : **Dominique RIOU, Elizabeth COSTAGLIOLA**
  - Validation des Aquis de l'Expérience et Certification : **Aldo FOSCHIA, Dominique RIOU**
  - Alternance et formation professionnelle : **Florence LACAZE, Eléonore BLEUZEN**
  - Mutations économiques : **Jacques BORDRON, Daniel LAIDIN**
  - Dynamique territoriale/Accès à l'emploi : **Jean-Luc PERUCHON, Yvic KERGROAC'H**

- Commission académique de l'enseignement des langues vivantes étrangères : **Emilie BOURDON, Elizabeth COSTAGLIOLA**

- Centre d'Animation et de ressources pour l'information sur la formation : **Dominique RIOU**

- Observatoire de l'emploi et de la formation : **Géraldine BEALU, Florence LACAZE, Elisabeth COSTAGLIOLA, Emilie BOURDON, Dominique RIOU, Jean-Luc PERUCHON**

- Conférence Régionale de l'Enseignement Supérieur : **Jacques BORDRON**

CULTURE - PATRIMOINE - SPORT - TOURISME - VIE ASSOCIATIVE

- Comité syndical du Parc Naturel de Brière : **Dominique LEBRETON**, **Martine CRUSSON**

- Conférence régionale consultative de la culture : **Martine CRUSSON**, **Thierry HUBERT**

- Conférence régionale consultative du sport : **Véronique CROUE**, **Jérôme HANARTE**

- Comité régional du tourisme : **Nicole HEBERT**, **Florence LACAZE**

L'ÉQUIPE PERMANENTE

—



Directeur
Marc BOUCHERY

Assistante de direction
Isabelle HARDY

Chargée d'études de la Commission Finances - Prospective
Ibtihaj JAADOR

Chargé(e)s d'études de la Commission Santé - Social
Vincent DANIS / Katrina GAUDICHON

Chargés d'études de la Commission Économie - Emploi - Recherche - Innovation
François MARION / Julian LAMARE

Chargé d'études de la Commission Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Énergies
Stéphane VICTOR

Chargé d'études de la Commission Aménagement des territoires - Cadre de vie
Éric BUQUEN

Chargée d'études de la Commission Education - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain
Sophie JOZAN

Chargée d'études de la Commission Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative
Alexia EMANUELE

Responsable de la communication
Sylvie BOUTIN

Assistante de la communication et des études
Maria BERGEOT

Gestionnaire
François-Xavier THÉBAUDEAU

POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ DU CESER

RÉSEAUX SOCIAUX :

 www.ceser.paysdelaloire.fr

 @ceserPDL

 CESER Pays de la Loire

 wwww.linkedin.com/company/ceser-pdl

ÉDITION :

Lettres d'information trimestrielle



Newsletter mensuelle



LU DANS LA PRESSE

—

Presse Océan
LUNDI 16 AVRIL 2018

Loire-Atlantique

AMÉNAGEMENT. Après le choix de l'État d'abandonner le transfert de l'aéroport

Avenir : les urgences du Ceser

Le Conseil économique social environnemental des Pays de la Loire a listé les priorités pour l'avenir régional.

Le Conseil économique social environnemental régional (Ceser) n'a pas l'intention d'abandonner l'attractivité de la région sur l'autel de l'abandon du projet Notre-Dame-des-Landes. L'institution, qui réunit les forces vives régionales sous l'autorité de Jacques Bodreau, a défini les priorités qui, à son sens, devront compenser le retrait du projet de transfert d'aéroport. *« En 2012*, explique le président, *le CESER avait voté un vœu en faveur de Notre-Dame-des-Landes. Il prend acte de la décision de l'État. Mais il considère qu'il est indispensable de se mettre dans une situation de rebond ».*

1 Aéroport à réviser
« C'est une évidence, en terme de priorité, souligne Jacques Bodreau. *L'urgence concerne l'accès à l'aéroport en terme routier et pour les transports en commun avec le prolongement du train ou du tram à partir de la gare de Nantes. Il est aussi impératif de redimensionner les infrastructures aéroportuaires. Mais il est aussi nécessaire, pour des raisons de sécurité, d'engager rapidement les travaux d'aplanissement de la piste et, à plus long terme, d'allonger la piste existante pour limiter les nuisances sonores ».*

2 Trains à améliorer
Le Ceser veut aussi accélérer l'interconnexion ferroviaire vers l'est et les capitales de l'Europe : *« Cela passe notamment par l'amélioration de la gare d'Angers, goulot d'étranglement, mais aussi par la réalisation du barreau Sud-île de France, une infrastructure qui intéresse toute la façade atlantique ».*

3 Loire à franchir
Le Ceser plaide à nouveau pour la mise en œuvre d'un nouveau franchissement de Loire en avant du pont de Cheviré. *« L'ouvrage est saturé chaque jour et le sera de plus en plus. Les précédentes préconisations du Ceser restent donc d'actualité. Le nouveau franchissement devra prendre en compte le trafic fluvial et la zone de manœuvre en amont de Cheviré ».*

4 Agglo à contourner
Le Ceser demande une amélioration rapide du grand contournement de l'agglomération nantaise. *« En dessinant une sorte de grand itinéraire département au nord et au sud de Nantes, ces liaisons contribueront au rééquilibrage du territoire autour de pôles secondaires. L'axe Clisson, Ancenis, Bretagne via Nort-sur-Erdre est essentiel, non seulement pour les Ligériens, mais aussi pour ceux qui entreprennent des déplacements inter-régionaux ».*

5 Un arc à défendre
Jacques Bodreau et l'ensemble des membres du Ceser (moins trois abstentions), estiment que *« l'État doit répondre de façon rapide à l'engagement pris par le Premier ministre. Les grands chantiers promis doivent être annoncés avant l'été. Si aucune décision n'était prise, le Grand ouest pourrait maintenir la compétitivité issue de son dynamisme mais pas une accessibilité suffisante pour permettre à l'arc atlantique de dialoguer d'égal à égal avec le reste de l'Europe. L'État créerait une frustration énorme qui lui serait préjudiciable ».*

J.-D. Fresneau

Presse Océan
JEUDI 3 JANVIER 2019

Loire-A

ÉNERGIE. Conversion de la centrale de Cordemais

Le Ceser soutien le projet Ecocombust



Pour le Ceser, la conversion de la centrale thermique de Cordemais à la biomasse est « une alternative crédible ». Photo EDF-Valéry Joncheray

Les conseillers du Ceser* Pays de la Loire ont adopté une contribution sur l'avenir de la centrale EDF de Cordemais, soulignant que sa conversion à la biomasse *« est une alternative crédible et préférable à sa fermeture »*, programmée en 2022. Pour le Ceser, la fermeture de la centrale *« aurait un impact très négatif sur le territoire avec la suppression de près de 1 500 emplois et la disparition d'importantes retombées économiques et fiscales. Elle comporterait en outre de forts risques pour l'approvisionnement électrique de la Bretagne ».* Le tout avec un impact limité sur le plan environnemental, puisque la centrale n'est à l'origine que de 0,6 % des émissions de CO2 en France et que sa fermeture *« conduirait à importer de l'électricité depuis des pays utilisant bien plus les énergies fossiles que la France ».*

Pour le Ceser, le projet Ecocombust de conversion de la centrale à la biomasse *« permettrait a contrario de répondre à la fois aux enjeux de maintien de l'activité sur le territoire, d'approvisionnement électrique de l'ouest de la France et de lutte contre le réchauffement climatique puisqu'il mènerait à une division par 25 des émissions de la centrale avant de parvenir à la neutralité carbone ».* Le Ceser préconise donc que l'État *« ne ferme pas la porte au projet Ecocombust et qu'il l'intègre à son plan de sortie du charbon ».* Et demande à EDF d'élaborer un plan d'approvisionnement de la centrale et le lancement d'une étude logistique *« afin de privilégier, autant que possible, le transport fluvial et ferroviaire de la ressource ».*

*Conseil économique, social et environnemental régional

Pays de Loire | Quotidien Ouest-France du 18 octobre 2018 | ouest-france.fr du 18 octobre 2018 | 403 mots

Région: *la trajectoire* budgétaire 2019 en débat

Ce qu'en dit le Ceser

Dans son avis, le conseil économique et social régional note que « **malgré les incertitudes, les grands agrégats projetés jusqu'à *la* fin de *la* mandature sont en amélioration du fait, notamment, de *la* prise en compte du dynamisme de l'activité économique** ». En l'absence de communication du plan pluriannuel d'investissement, qu'il a déjà demandé, il s'interroge « **sur l'adéquation du cadencement de ces investissements avec les besoins à venir des Ligériens, même si les dépenses relatives aux lycées et aux transports ferroviaires tiennent compte des évolutions démographiques** ».

Édith GESLIN.

Pays de la Loire. 29 propositions du Ceser pour nourrir le Grand débat

Le Conseil économique, social et environnemental régional présente ses 29 propositions ce mardi 12 mars au Premier ministre. Elles seront aussi transmises à la présidente de Région. Fiscalité et transition écologique en constituent le cœur. Mais des préconisations concernent aussi services publics, démocratie et éducation.



Le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) a répondu favorablement, comme 22 autres Ceser de France, à l'interpellation du Gouvernement de participer au Grand débat. L'assemblée consultative des Pays de la Loire compte 120 membres issus du monde économique, social, éducatif, environnemental et associatif. Elle représente 64 syndicats et associations, la société civile a-t-on coutume de dire. **« L'intérêt de notre contribution réside dans l'enracinement territorial et la diversité de nos membres, soucieux de confronter leurs avis et de les faire converger pour trouver un compromis »**, insiste Paul Cloutour, rapporteur de la contribution.



En continu

29 propositions

Revisite d'études déjà réalisées, participation à des débats dans les territoires, mise en place d'un groupe de travail avec les sept présidents de commissions ont abouti à 29 propositions concrètes, de portée nationale ou spécifiques aux Pays de la Loire. **« Les politiques sont acceptées et efficientes quand il y a une action au plus proche des citoyens et des territoires »**, rappelle Jacques Bodreau, président du Ceser. Outre les quatre thèmes proposés par le Gouvernement - fiscalité, organisation de l'État et des services publics, transition écologique, démocratie et citoyenneté - le Ceser des Pays de la Loire a élargi sa réflexion à l'éducation et à l'équilibre des territoires.



Newsletter
La Matinale

Presse Océan
MERCREDI 19 DÉCEMBRE 2018

Loire-Atlantique

RÉGION. « Emploi local, équité territoriale et saine gestion de l'argent public »

Un budget pour trois priorités



Les conseillers régionaux seront réunis en session plénière, mercredi et jeudi, pour le vote du budget primitif 2019. Photo archives PO-NB

VITE DIT

Le Ceser trouve le budget « cohérent »
À la veille de son examen par les élus, le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser), présidé par Jacques Bodreau (photo) a rendu un avis soulignant *« la cohérence du budget régional avec le maintien du cap fixé en début de mandature ».* Au passage, le Ceser regrette que la Région ait dû préparer son budget *« sans connaître la réponse de l'État sur le Contrat d'avenir »* réclamé par les collectivités locales après l'abandon du projet NDDL. Le Ceser a par ailleurs adopté un vœu concernant la crise sociale et économique et mis en place un groupe de travail en vue du Grand débat annoncé par le Premier ministre. Objectif : *« proposer de nouvelles actions à l'échelle des territoires de la Région et participer à la concertation locale définie par l'État ».*



À l'issue de son intervention, le Premier ministre a échangé avec Jacques Bodreau, président du conseil économique, social et environnemental régional, sur le Grand débat. | JÉRÔME FOUQUET

Qu'il s'agisse des lignes Nantes-Rennes via Redon, de Nantes-Bordeaux, de Le Mans-Alençon ou de petites lignes ferroviaires, des chantiers routiers comme l'aménagement du périphérique nantais ou d'un nouveau franchissement de la Loire, l'État affiche sa volonté d'accompagner les études et-ou les chantiers d'amélioration.



L'étude menée par le CESER, et dont vous êtes le rapporteur, s'intitule « Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire – Adapter notre stratégie » (2). Quelle a été votre démarche ?

Nous avons mené de nombreuses auditions auprès des acteurs industriels de la région. Notre constat de départ, c'est que l'industrie est en train de retrouver des couleurs dans les pays occidentaux. L'Europe se rend compte que le modèle faisant de la Chine la manufacture du monde est à revoir. Cela fait plus de vingt ans qu'on essaie de se débarrasser de la production dans les pays à bas coût. Ce n'est pas une bonne idée, car si on se coupe de la capacité de production, on se coupe alors de la capacité de conception. Nous pensons que l'industrie française va connaître un renouveau, bien que la France reste encore une puissance industrielle notable, n'ayant pas tout misé sur les services comme le Royaume-Uni. Avoir une industrie forte en Europe, c'est aussi une question de souveraineté, afin notamment de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.



Accueil / Pays de la Loire / Laval

Réservé aux abonnés

En Mayenne. Quels leviers pour en finir avec les inégalités entre les femmes et les hommes ?

Ouest-France

Des membres du conseil économique, social, environnement et régional (Ceser) ont réuni, ce jeudi 9 janvier 2020 à Laval (Mayenne), des représentants d'associations, d'organismes et élus mayennais pour rendre compte de l'étude menée entre 2016 et fin 2017 sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Lire le journal numérique

Partagez

Annonces Immo

Vente appartement



Il existe depuis plus de 45 ans, mais c'est un acteur souvent méconnu de ceux qu'il représente. Zoom sur le Ceser Pays de la Loire.

Par NELLY LAMBERT



© Région Pays de la Loire / Ouest Média

PESER DANS LES DÉBATS

Concrètement, comment se traduit le travail des conseillers ? Ancien entrepreneur dans les travaux publics, Patrice Pollono représente la CCI Pays de la Loire. Il est aujourd'hui vice-président d'une des sept commissions. Intitulée « Infrastructures-Déplacements-Télécommunications-Énergies », elle réunit des représentants patronaux, des syndicats de salariés et quelques associations, souvent environnementalistes. « *Toute la difficulté réside dans la nécessité de faire avancer les sujets en tenant compte des sensibilités de chacun* », explique le conseiller. Le der-



Relance : le Ceser veut frapper vite et fort

ÉCONOMIE. Saisi par la Région, le Conseil économique et social avance vingt propositions pour le futur plan de relance régional qui sera soumis au vote des élus les 9 et 10 juillet.

Afficher « une ambition forte » et apporter des réponses « rapides et concrètes » à la crise économique et sociale qui se profile dans les mois qui viennent. C'est, en substance, le message adressé par le Ceser (*) à la Région à la veille de l'examen de son plan de relance pour l'après-crise Covid-19 par les élus, les 9 et 10 juillet prochains.

Saisie début mai par la présidente de la Région, Christelle Morançais (LR), l'assemblée consultative régionale, représentant la société civile, a mobilisé les 62 organisations qui la composent pour élaborer des propositions pouvant être intégrées dans ce plan de relance. « *L'idée était de partir du terrain et de faire remonter des propositions qui répondent aux attentes des citoyens* », explique son président, Jacques Bodreau.

Jacques Bodreau, président du Ceser Pays de la Loire.

Un rôle de coordinateur

[...] publique et, par effet induit, la commande privée. « *La Région pourrait par exemple accélérer les chantiers de construction de nouveaux lycées ou de bâtiments dont les entreprises ont besoin* », explique Jacques Bodreau. Pour ne laisser personne sur le bord de la route, la Région est invitée à soutenir les structures d'insertion et l'emploi associatif, et à lancer un plan de lutte contre le décrochage, entre autres.

Cellules de veille

Afin de coller aux attentes des territoires, le Ceser suggère à la Région de travailler en lien avec les regroupements de communes et de mettre en place des cellules de veille chargées de faire remonter les infos du terrain. « *On propose aussi de créer des espaces numériques collectifs pour les salariés et les travailleurs dont le logement est peu adapté au télétravail ou pas raccordé au très haut débit* », ajoute Jacques Bodreau. Enfin, le Ceser préconise d'accélérer la transition énergétique au travers d'un [...]



ENERGIES DE LA MER

PAYS DE LA LOIRE : LE CESER VOTE EN FAVEUR D'UN PLAN D'ACCÉLÉRATION POUR LES EMR

Publié par La Rédaction | Juil 1, 2020 | DECISIONS PUBLIQUES

Une vingtaine de mesures prioritaires sont votées, notamment un renforcement des fonds d'intervention en fonds propres des entreprises. Il se prononce également en faveur d'un plan d'accélération des EMR (Energies Marines Renouvelables) en s'appuyant sur l'identification des zones propices en mer.



Pour étayer ses études, le Ceser s'appuie sur des éléments donnés notamment par les acteurs économiques. Ici, l'audition d'Atlanbois.

tion du Ceser est justement de prendre en charge la complexité et de la rendre intelligible. »

QUEL RÔLE VIS-À-VIS DES ENTREPRISES ?

Reste que, pour nombre de dirigeants, le rôle de l'assemblée jumelle du Conseil régional n'est pas toujours évident. « *On a un effort à faire en matière de communication*, reconnaît Jacques Bodreau. *La liaison se fait le plus souvent à travers les diverses organisations et ce schéma est peut-être limité. On veut se donner la possibilité d'expérimenter d'autres formes d'échanges. Il est dans notre logique de fonctionne-*

L'institution fait elle-même appel aux dirigeants pour étayer ses analyses. Et de citer l'étude sur l'industrie du futur qui sera livrée en décembre. « *Le rapport met aussi en scène le monde académique – recherche, université, technocampus... – et ça, au niveau régional, personne d'autre ne peut le faire* », revendique le président du Ceser.

Exerçant un deuxième mandat de conseiller au sein de l'institution, Patrice Pollono complète : « *le Ceser peut être utile aux entreprises dans le sens où il est moins marqué politiquement. Vis-à-vis des élus, on peut mieux porter certaines propositions du monde patronal pour le développement de l'économie.* »

l'aéroport Nantes-Atlantique – donne une idée de l'intensité des débats qui peuvent se dérouler au sein des commissions... « *Cette aérogare a été conçue pour trois millions de passagers et il en compte actuellement sept, avec des dysfonctionnements de partout, l'État n'ayant pas du tout joué son rôle*, pointe Patrice Pollono. *Notre objectif a été de peser dans le débat public en faisant des recommandations qui puissent être comprises par tous et applicables rapidement. Nous sommes obligés de faire des concessions parfois, mais pas là ; mis à part la question du bruit, il n'y a pas de problème d'environnement si on ne touche pas trop à la piste.* » Cette contribution a d'ailleurs été adoptée par 96 voix sur 97 votants. « *Malgré des positions et des intérêts différents, on est arrivé à un rapport qui dit les choses très clairement : il faut aller vite sur le réaménagement* », conclut Jacques Bodreau.

Chiffres clés

120 [...]

55 % [...]

45 % [...]



« Le port doit faire sa mue vers un autre modèle »

ÉCLAIRAGE. Ancien président de l'Union maritime Nantes port, Charles Génibrel est le rapporteur de l'étude du Ceser sur la stratégie à mettre en œuvre pour assurer l'avenir du port de Nantes Saint-Nazaire. Interview.

Presse Océan : êtes-vous inquiet pour l'avenir du port ?

Charles Génibrel : « À court terme, non. Même si la crise du Covid a eu un impact sur son activité, notamment sur le trafic pétrolier, le Port a maintenu l'essentiel de son offre de service. Mais à plus long terme sa trop grande dépendance vis-à-vis des énergies fossiles, qui assurent 70 % de son trafic, risque de poser problème ».

D'où la nécessité pour lui de se transformer ?

« Que ce soit le charbon, le pétrole ou le gaz, tous ces trafics sont appelés à décliner, [...] que. Mais les trafics générés par ces nouvelles activités ne suffiront pas à eux seuls à compenser le déclin des énergies fossiles. »

Quelles autres pistes alors ?

« Dans notre rapport, nous soulignons que l'avenir du port passera par la diversification de ses activités. Il a tous les outils pour développer le trafic conteneurs. Mais il doit aussi miser sur le cabotage vers d'autres ports de la façade atlantique, le trafic fluvial entre Nantes et Saint-Nazaire, les autoroutes de la mer vers l'Espagne et l'accueil de navires de croisière. »

[...] par le Port via une dotation spécifique. Mais il faut aussi appliquer un principe de gestion économe de l'espace, en privilégiant la reconversion de sites déjà exploités comme le terminal charbonnier de Montoir. »

Quid du moratoire sur le projet du Carnet ?

« Je déplore pour ma part que ce projet fasse l'objet d'incompréhensions et de règlements de comptes politiques ou entre associations environnementales. J'espère que, si des entreprises étaient intéressées par ce site, elles ne seront pas découragées. Plusieurs projets comme le nouveau ter-



Directeur de publication : Jacques Bodreau – Co-directeur de publication : Marc Bouchery – Rédactrice en chef : Sylvie Boutin.
Crédits photos : © GettyImages © Région des Pays de la Loire. Illustrations : facilitationgraphique.art
Création et exécution graphique : www.animaproductions.com – Impression : Hauts de Vilaine.
CESER des Pays de la Loire, 1 rue de la Loire, 44 966 Nantes CEDEX 9 – Tél. 02 28 20 53 14 et ceser@paysdelaloire.fr